ESTIMATES

Canadian Environmental Assessment Agency

Performance Report

For the period ending
March 31, 2002

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/23-2002
ISBN 0-660-62085-5

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering its commitments. The report also associates performance with earlier commitments as well as achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organisation according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5

OR to this Internet address: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

103-02597/

Canadian Environmental Assessment Agency

PERFORMANCE REPORT

For the Period Ending March 31, 2002

David Anderson

Minister of the Environment

TABLE OF CONTENTS

SECTION I MINISTER'S MESSAGE AND EXECUTIVE SUMMARY

Minister's Message 3

Executive Summary 5

SECTION II STRATEGIC CONTEXT

Who We Are 9

Partners in Environmental Assessment 10

Factors Influencing and Driving Performance 12

SECTION III REVIEW OF THE *CANADIAN ENVIRONMENTAL ASSESSMENT ACT*

Context 17

What We Accomplished in 2001-2002 17

SECTION IV AGENCY PERFORMANCE

Strategic Outcomes 21

Strategic Outcome 1: Effective and Efficient Environmental Assessment 23

Strategic Outcome 2: Coordinated and Harmonized Environmental Assessments 43

Strategic Outcome 3: Consistent and Predictable Application of Environmental Considerations in Federal Decision Making 51

ANNEXES

Annex 1: Consolidated Reporting 59

Annex 2: Financial Performance 67

Annex 3: Other Information 73

TABLES AND FIGURES

Table 1: Building Strong Partnerships 11
Table 2: Summary of the Agency's Strategic Outcomes 21
Table 3: Summary of Review Panel Activity 27
Table 4: Comprehensive Studies Completed During 2001-2002 29
Table 5: Financial Requirements by Authority 69
Table 6: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending . . 70
Table 7: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 70
Table 8: Revenues 71
Table 9: Statutory Payments 71
Table 10: Transfer Payments 72
Table 11: Major Federal Statutes and Agreements Administered 74
Table 12: Legislative and Regulatory Initiatives 75
Table 13: Statistical Summary of Environmental Assessments 2001-2002 77
Figure 1: Accountability 73

SECTION I

MINISTER'S MESSAGE AND EXECUTIVE SUMMARY

MINISTER'S MESSAGE

I am pleased to present the *2001-2002 Performance Report* of the Canadian Environmental Assessment Agency (the Agency). This report outlines key results achieved by the Agency during the 2001-2002 fiscal year.

It is no accident that Canada has become recognized as one of the best countries in the world in which to live. Canadians are proud of the high quality of life that they enjoy. This quality of life, however, depends in large part on maintaining our clean air, water and soil. At the same time, our economic health depends on natural resources, such as energy, forestry and mining. It is vital that we wisely manage this balance with our natural resources in ways that do not compromise our quality of life now or in the future.

This is the core of environmental assessment and, more broadly, sustainable development. It makes us think about the environmental implications of any human activity — where it takes place, when and how. Given the possibility of adverse and irreversible effects, environmental assessments are essential to making informed decisions in support of sustainable development.

During the past year, the Agency has been working hard to anticipate and prepare for the changes proposed in Bill C-19, *An Act to amend the Canadian Environmental Assessment Act*, which is expected to come into force next year.

In an effort to ensure more meaningful public participation, the Agency has been developing an electronic registry that will give users access to timely and effective information about the environmental assessments that affect them.

The Agency is committed to promoting high-quality environmental assessments. To help facilitate this, the Agency's Research and Development Program is steadily building a solid knowledge base in the area of environmental assessment in Canada. The Agency also delivered 92 training sessions and workshops to more than 1,800 participants representing federal departments, Aboriginal groups, industry, non-government organizations and academia across Canada in 2001-2002.

Extensive work was undertaken to streamline the environmental assessment process for routine screening projects — bringing a greater measure of consistency and predictability to the process, for all participants.

Since its inception seven years ago, the Agency and its partners have been at the forefront of making environmental assessment an integral part of public policy and decision making at all levels of government. The Agency will continue to draw on its accumulated and growing experience to chart a renewed path for environmental assessment in Canada.

David Anderson, P.C., M.P.
Minister of the Environment

EXECUTIVE SUMMARY

The Canadian Environmental Assessment Agency (the Agency) promotes environmental assessment nationally as a planning tool to protect and maintain a healthy environment that is in harmony with a strong and growing economy. The Agency has an annual budget of approximately $12 million and a staff of 100 dedicated employees, helping to ensure high-quality environmental assessments that contribute to informed decision making in support of sustainable development.

The Agency actively contributes to the environmental assessment of proposed projects throughout Canada and promotes strategic environmental assessment in government policy and program planning. It also participates in the negotiation of environmental assessment agreements with other levels of governments, Aboriginal groups and other countries.

Today, environmental assessment is an integral part of public policy and decision making at all levels of government in Canada. To remain effective and efficient in this capacity, environmental assessment processes must continually adapt and evolve. In this regard, the Agency also plays a leadership role at the federal level to ensure that environmental assessment maintains its importance and relevancy as a tool in achieving sustainable development.

During 2001-2002, the Agency contributed to sustainable development through several key activities, for example:

- supporting Parliament's examination of Bill C-19, *An Act to amend the Canadian Environmental Assessment Act*, including appearances before the Standing Committee on Environment and Sustainable Development from December 2001 to March 2002;
- establishing and promoting the Research and Development Program, which is designed to meet future challenges and improve the practice of environmental assessment;
- providing guidance and advice on the completion of four comprehensive study environmental assessments, as well as the conduct of a further 20 active studies. This support contributed to improved project design and mitigation measures to reduce or eliminate potential adverse environmental effects; and

- consulting and advising on 28 land claim negotiations, negotiating several environmental assessment harmonization agreements with provincial governments, and taking a leadership role in the harmonization of environmental assessment and regulatory requirements for potential northern pipeline development.

This report reviews the Agency's performance for the 2001-2002 fiscal year against plans stated in its *2001-2002 Report on Plans and Priorities*.

SECTION II

STRATEGIC CONTEXT

WHO WE ARE

The Canadian Environmental Assessment Agency (the Agency) provides leadership and serves as a centre of expertise in its role as the administrator of the federal environmental assessment process. The Agency has one program objective, which serves as its mission.

The Agency's Mission:
To provide Canadians with high-quality environmental assessments that contribute to informed decision making in support of sustainable development.

Headed by the President, who reports directly to the Minister of the Environment,[1] the Agency is mandated by the following instruments:

- the *Canadian Environmental Assessment Act* (the Act) and its accompanying regulations;
- the Canada-Wide Accord on Environmental Harmonization and bilateral agreements with provincial governments that set out mutually agreed upon arrangements for cooperative environmental assessments; and
- international agreements containing environmental assessment provisions to which Canada is a party, the most notable being the United Nations *Economic Commission for Europe Convention on Environmental Impact Assessment in a Transboundary Context* (ratified in May 1998).

In addition, the Agency assists the Minister of the Environment in implementing *The 1999 Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan, and Program Proposals* by providing guidance to federal authorities on environmental assessment considerations and requirements in respect of proposed policies, plans and programs.

For more on the Agency, its business and a complete list of available publications, visit:
www.ceaa-acee.gc.ca

[1]The reporting structure to the Minister of the Environment can be found in Figure 1, Annex 3.

Partners in Environmental Assessment

Federal environmental assessment is based on the principle of self-directed assessment. This means that the federal department or agency responsible for regulating, funding or supporting the relevant project or activity must ensure that an environmental assessment is conducted. The Agency provides these departments and agencies (known as responsible authorities) with training, advice, guidance and support in fulfilling their environmental assessment responsibilities under the Act.

For the environmental assessment of projects with greater potential to cause significant environmental effects, the Agency is more involved. It manages the review panel process and the public comment period for comprehensive studies, provides opportunities for public participation, and provides advice and support to decision makers.

Shared Responsibilities for Environmental Assessment

Responsibility for environmental assessment is shared among the federal government, provincial, territorial and municipal governments and Aboriginal communities. The Agency works cooperatively with other levels of government and Aboriginal organizations to ensure that assessments are conducted in an effective and consistent manner, and to promote efficient environmental assessment regimes that meet the objectives of all affected parties.

Non-Government Organizations, Businesses, Citizen and Industry Groups

Environmental non-government organizations, citizens groups and representatives from industry are important consultative partners and sources of input during the development of policies, programs and regulations aimed at improving the environmental assessment process.

The Agency promotes effective channels for stakeholder communication through its support for several consultative committees. In 2001-2002, the Agency chaired the committees, listed in the following Table 1, to share information and strengthen environmental assessment.

Table 1: Building Strong Partnerships

Committee	Membership	Purpose
Regulatory Advisory Committee (RAC)	• federal and provincial government representatives • Aboriginal, industry and environmental non-government organization members	• consult on federal environmental assessment regulatory and policy matters
Senior Management Committee on Environmental Assessment (SMCEA)	• senior federal government managers representing various departments and agencies	• share information on current and upcoming environmental assessment issues pertinent to the federal government
Federal-Provincial Environmental Assessment Administrators Group	• senior federal and provincial environmental assessment representatives	• discuss environmental assessment issues of cross-jurisdictional interest
Regional Environmental Assessment Committees (REAC)	• regional environmental assessment representatives from various federal and provincial government departments	• share information and discuss coordinated approaches to environmental assessment among jurisdictions within a geographic region

Factors Influencing and Driving Performance

The Agency operates in a dynamic, complex and evolving environment. Its capacity to carry out its mission is based on its ability to meet new challenges and adapt to emerging trends. Environmental assessment is at the forefront of many sensitive issues affecting socio-economic development, environmental protection, Aboriginal interests and federal-provincial-territorial relations. The complexity and profile of projects undergoing assessments have increased and involve competing stakeholder interests. This requires constant adaptation and adjustment to emerging trends and new challenges.

Government Commitments

Canada is committed to a **clean and healthy environment**. Domestic and international commitments in areas of global environmental change continue to challenge the Agency to further improve environmental assessment as a tool to achieve sustainable development.

The federal government is placing increased importance on **managing for results and modern comptrollership**. In this regard, the Agency must continuously improve and clearly demonstrate the value and contribution that environmental assessment makes to government priorities and the lives of Canadians.

Canada is committed to creating opportunities through **innovation**. Science has a key role in advancing this agenda. As such, the Agency must continue to take steps to enhance scientific research in the field of environmental assessment.

The government is also committed to strengthening its **information infrastructure and connecting Canadians**. In line with this, the Agency has recognized the need to use new technologies to continually improve the access, quality and timeliness of information that it offers to Canadians.

Shared Environmental Management Responsibility

Under the Canadian Constitution, responsibility for environmental management is shared among the federal, provincial and territorial governments. Although this arrangement can give rise to potential duplication and inconsistent application of environmental assessment, a spirit of cooperation exists among the federal, provincial and territorial governments, ensuring consistency, harmonization and efficiency of the process. The Agency **works closely with interested parties** to foster environmental assessment processes that remain predictable, consistent and effective. The Agency promotes cooperation through bilateral agreements and clear communication.

Globalization

An important development in the last decade has been the globalization of the economy. In a global economy, public policies must be scrutinized for their impacts on competitiveness. Globalization draws attention to the potential for Canada's environmental assessment laws and regulations to adversely affect the private sector, particularly when compared to the processes of our trading competitors. Several studies have concluded that the cost of environmental assessment in Canada is a very low percentage of the total cost of a project. Effective environmental assessment processes provide net economic benefits to society, and greater certainty in the process is key to competitiveness.

Balancing Competing Interests

Environmental assessment is at the forefront of many sensitive issues affecting environmental protection, Aboriginal interests and federal-provincial-territorial relations. The complexity and profile of projects undergoing assessments are increasing and involve competing stakeholder interests. The challenge is to balance these interests while maintaining productive relationships and delivering high-quality services to all stakeholders.

Aboriginal Self-Governance

Through comprehensive land claims and self-government agreements, Aboriginal-based environmental assessment regimes are being established, reshaping the conduct of assessments throughout Canada. Aboriginal peoples have strong interests in environmental assessment issues, such as more effectively participating in the environmental process; incorporating traditional knowledge in the conduct of environmental assessments on their lands; participating in environmental assessments where the exercise of Aboriginal or treaty rights may be negatively impacted by development; and ensuring minimal disruption of traditional lifestyles and the natural environment. The Agency must ensure that these new regimes respect the self-determination objectives of Aboriginal communities, continue to maintain environmental integrity and achieve sustainable development goals.

Litigation

A powerful recent trend in Canadian public policy has been the role of the courts in shaping many areas of public policy, from human rights to federal-provincial-territorial relations. Environmental assessment has also been affected by recent court decisions. This is a natural evolution for any new legislation. Over the long term, however, these initial growing pains provide the clarification and direction needed to increase the certainty and predictability of the environmental assessment process.

Dispute Resolution

Dispute resolution is an effective means to improve the potential of the environmental assessment process to meet its objectives. It can serve to enhance the quality and durability of federal decisions and may improve the timeliness of the process. The Agency recognizes the benefits of using a dispute resolution approach more informally throughout the environmental assessment process. The anticipated changes resulting from the review of the Act will provide a clearer mandate and role for the Agency with regard to the use of dispute resolution.

SECTION III

REVIEW OF THE *CANADIAN ENVIRONMENTAL ASSESSMENT ACT*

CONTEXT

The Act requires that a comprehensive review of the legislation be undertaken five years after its coming into force. In response to this requirement, the Five Year Review of the Act was launched in December 1999 by the Minister of the Environment. On March 20, 2001, the Minister tabled his report to Parliament and introduced Bill C-19, *An Act to amend the Canadian Environmental Assessment Act*.

During the reporting period, the Agency provided support to the Minister of the Environment and to members of Parliament in their consideration of Bill C-19, and began preparations for implementation of proposed changes to the Act. Direct expenditures on this initiative, including salaries, were approximately $1,322,000 in 2001-2002. However, as in past years, all sections of the Agency, including the regional offices, contributed to this initiative.

Bill C-19 passed second reading in the House of Commons on June 4, 2001, and was referred to the Standing Committee on the Environment and Sustainable Development for review. Hearings before the Standing Committee began in December 2001 and were still in progress at the end of March 2002.

WHAT WE ACCOMPLISHED IN 2001-2002

In its continuing efforts to support the Minister of the Environment's review of the Act, the Agency accomplished the following in 2001-2002:

- Further discussions on the implementation of proposed improvements to the Act were held with various partners, including:
  - the federal government's Senior Management Committee on Environmental Assessment;
  - environmental practitioners within the federal government;
  - provincial environmental assessment administrators;
  - the Minister's Regulatory Advisory Committee;
  - the environmental assessment caucus of the Canadian Environmental Network;
  - representatives of national Aboriginal organizations; and
  - key industry associations.

SECTION IV

AGENCY PERFORMANCE

STRATEGIC OUTCOMES

This Departmental Performance Report is organized by Strategic Outcomes — the long-term, enduring benefits to Canadians derived from the Agency's mission. Strategic Outcomes, the primary means to discuss future plans and priorities, are equivalent to "business line objectives" and "key results commitments" used in past Agency Departmental Performance Reports. The planning framework presented in this report is consistent with that presented in the *2002-2003 Report on Plans and Priorities*.

Under each Strategic Outcome, there are two or three supporting Intermediate Outcomes, which also serve as many of the Agency's Sustainable Development Strategy objectives.

Table 2: Summary of the Agency's Strategic Outcomes

Strategic Outcomes	Intermediate Outcomes – Sustainable Development Strategy Objectives
1. Effective and efficient environmental assessment	1.1 Be recognized as a credible advocate of high-quality environmental assessment.
	1.2 Advance the science and practice of environmental assessment.
	1.3 Learn from experience and share results.
2. Coordinated and harmonized environmental assessments	2.1 Clarify and improve environmental assessment processes with other jurisdictions and other federal partners.
	2.2 Strengthen relationships with partners and stakeholders.
3. Consistent and predictable application of environmental considerations in federal decision making	3.1 Improve the Agency's capacity to monitor, assess and foster compliance with the *Canadian Environmental Assessment Act*.
	3.2 Address gaps in the application of the *Canadian Environmental Assessment Act*.

Strategic Outcome 1: Effective and Efficient Environmental Assessment

The Agency is committed to providing Canadians with environmental assessments that are effective, efficient, involve public participation and support the principles of sustainable development.

Context

The Agency plays an important role in providing relevant and timely advice, guidance, training and recommendations to federal department and agency decision makers. This helps to ensure that environmental assessment decisions comply with the Act, reflect effective and efficient environmental assessment practices, consider public values and support the principles of sustainable development. The Agency also plays a greater role in the assessment of projects with the potential to cause significant environmental effects by managing elements of the assessment process, providing opportunities for public participation, and providing advice and support to decision makers.

Effective and efficient environmental assessment means many things. It means incorporating environmental factors early in a project's planning stage so that adverse environmental effects and related financial costs are reduced or avoided. It means conducting environmental assessments that are broad enough to consider all potential environmental effects arising from a project. It means ensuring that opportunities are provided in the environmental assessment process for Canadians to express their views, be involved in decisions that affect them and, ultimately, that allow for meaningful public contribution to the decision-making process. Finally, it means that those responsible for making decisions have the information necessary to make informed decisions in support of sustainable development.

Strategy

The Agency has a responsibility to ensure that its actions contribute to these results. To achieve this Strategic Outcome, the Agency has focused on the following Intermediate Outcomes:

1.1 Be recognized as a credible advocate of high-quality environmental assessment.

1.2 Advance the science and practice of environmental assessment.

1.3 Learn from experience and share results.

Intermediate Outcome

1.1 Be recognized as a credible advocate of high-quality environmental assessment.

Advocacy is central to the Agency's leadership role in the federal environmental assessment process. For the Agency to be an effective advocate of high-quality environmental assessment, Canadians need to have confidence in a system that is relevant to their needs and is based on sound practices.

Through its interpretive guides and training courses, the Agency informs federal departments, agencies and other organizations as to how they can enhance their environmental assessment practices. The Agency's six regional offices play a key role in disseminating this information and providing ongoing liaison with federal, provincial and territorial governments.

The Agency advocates high-quality environmental assessment in a variety of ways. The Agency provides:

- secretariat support and advice to review panels;
- advice to responsible authorities, proponents and other participants during comprehensive studies, as well as to the Minister of the Environment in determining the next steps of the comprehensive study process; and
- advice to responsible authorities, proponents and other participants during both the screening process and the development of model class screening reports, as well as advice to the President of the Agency in declaring model class screening reports.

The Agency's ability to promote effective and efficient environmental assessment requires that it maintain a high level of internal expertise and be recognized as a provider of quality advice. The Agency has undertaken several activities to strengthen this role and has achieved the following results.

2001-2002 RESULT

WE CONTINUED TO PROVIDE ADMINISTRATIVE SUPPORT TO ENVIRONMENTAL ASSESSMENT REVIEW PANELS.

Environmental Assessment Review Panels

Review panels are the most visible and public form of environmental assessment. Extensive public participation is a distinguishing feature of review panels. The public is afforded an opportunity to participate in a thorough study of the environmental effects of a project. Review panels have the unique capacity to encourage an open and frank exchange of views, as well as to inform and involve large numbers of concerned groups and individuals in the environmental assessment process.

Review panels are independent from government, with members appointed by the Minister of the Environment. Upon completion of its assessment, the review panel reports to the Minister of the Environment and to the responsible authority. The review panel's recommendations are advisory, and the government responds to the review panel's report.

The panel conducts its assessment in an entirely open and public fashion, with individuals and groups presenting information and views through public hearings. Public participation in review panels is facilitated by the Participant Funding Program, which provides financial assistance to eligible individuals and public organizations with legitimate interests in the project.

The Agency's primary roles in a review panel are to manage the review process, provide technical and administrative support to the panel, administer the Participant Funding Program, and design and implement a public information program.

For more, visit:
www.ceaa-acee.gc.ca/0009/0001/index_e.htm

Management of various environmental assessment review panels remained an important element of the Agency's business in 2001-2002. Although no panels were completed in 2001-2002, four review panels were active during this period. They are listed in the following Table 3. Two of those panels will continue to be active during the next fiscal year.

Table 3: Summary of Review Panel Activity

GSX Canada Pipeline Project	Highwood Storage and Diversion Plan	Canadian Millennium Pipeline Project	Red Hill Creek Expressway Project
The joint review panel was formally initiated in 2001 through an agreement reached between the Minister of the Environment and the National Energy Board. Before the agreement was finalized, the Agency made it available for public review and comment; approximately 70 submissions from the public were received and considered. In October 2001 and January 2002, the joint review panel conducted public information sessions on the process and procedures it would follow, the issues that should be considered during the review process and the information that should be provided by the project proponent. The 12 sessions that were held were well attended, with the panel receiving over 150 submissions and/or presentations. The joint review panel is expected to hold public hearings on the project in the fall of 2002.	The joint review panel continued its review during 2001-2002. Conducted jointly with the Alberta Natural Resources Conservation Board, the panel held public meetings in June and December 2001 to hear updates concerning the progress of the project. The panel received a total of 45 submissions from the public over the two sessions. The joint review panel released its third Issues Progress Report in July 2001 and its fourth Issues Progress Report in March 2002.	In August 2001, the proponents of the project formally withdrew their applications. In early December 2001, the Minister of the Environment announced that the environmental assessment of the project was terminated, and disbanded the joint review panel.	In 1999, a joint review panel was appointed to examine the project. The City of Hamilton, the project proponent, subsequently challenged the application of the Act to the project in the Federal Court. The Federal Court ruled in April 2001 that the Act does not apply to the project and that the referral of the project to a review panel was not warranted. Although the federal government appealed that decision in part, it did not challenge the Court's conclusion that the project should not be referred to a review panel. The Minister wrote to the panel members indicating that the panel no longer had a legal mandate to carry out its review activities. The government lost its appeal in November 2001.

2001-2002 RESULT

WE PROVIDED ADVICE AND SUPPORT FOR THE MINISTER'S DETERMINATIONS ON COMPREHENSIVE STUDIES.

Comprehensive Studies

Certain projects may have the potential to cause significant adverse environmental effects or generate public concern. These types of projects have been identified and listed on the *Comprehensive Study List Regulations*. A comprehensive study examines the same factors as a review panel, although the assessment itself is managed and conducted by the responsible authority.

Prior to making any decision on a project, the responsible authority submits the comprehensive study report to the Agency for review. The Agency ensures that the report has been prepared in compliance with the Act, and then makes the report available for public review and comment. Following the public comment period, the Minister of the Environment determines the next step in the environmental assessment process, based on the comprehensive study report and the public comments received by the Agency.

The Agency's role in the comprehensive study process is to provide advice to responsible authorities, project proponents and the public; ensure the comprehensive study report complies with the requirements of the Act; manage the public comment period; and provide advice to the Minister of the Environment, in support of the Minister's determination of the potential significance of adverse environmental effects.

For more, visit:
www.ceaa-acee.gc.ca/0009/0003/index_e.htm

Four comprehensive studies were completed during 2001-2002. They are listed in the following Table 4. A fifth comprehensive study, Decommissioning of the Pyrocel Plant (Public Works and Government Services Canada), was subject to public review and comment in March 2002. It was completed in early April 2002.

Table 4: Comprehensive Studies Completed During 2001-2002

Comprehensive Study	Project Proponent	Lead Department	Project Description
White Rose Offshore Oil Development	Husky Oil Ltd.	Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board	Husky Oil Ltd. submitted a proposal to develop the oil reserves of the White Rose offshore discovery area approximately 350 km east of St. John's.
Toulnustouc Hydroelectric Development	Hydro-Québec	Fisheries and Oceans Canada	Hydro-Québec submitted a proposal to construct a 526-MW hydroelectric complex on the Toulnustouc River.
St. Theresa Point/Wasagamack Airstrip and Connecting Road	Manitoba Transportation and Government Services	Indian and Northern Affairs Canada	Manitoba Transportation and Government Services submitted a proposal to construct an airstrip and a 28-km all-weather road connection between St. Theresa Point First Nation and Wasagamack First Nation, located on the western shore of Island Lake, 500 km north of Winnipeg.
Decommissioning of Whiteshell Laboratories	Atomic Energy of Canada Limited	Canadian Nuclear Safety Commission	Atomic Energy of Canada Limited submitted a proposal to decommission the Whiteshell Nuclear Research Laboratories in Pinawa, Manitoba.

CASE STUDY

Benefits of a Comprehensive Study — White Rose Offshore Oil Development

Husky Oil Limited, in partnership with Petro-Canada, is proposing to develop the oil reserves of the White Rose offshore discovery area approximately 350 km east of St. John's, Newfoundland. The White Rose offshore oil development will involve recovering an estimated 36 million m^3 of oil from an area of approximately 40 km^2 in the Jeanne d'Arc Basin. The development costs for the project will be approximately $2.35 billion, with costs to first oil being less than $2 billion. The full field operating costs are expected to be approximately $2 billion over the 15-year life of the oil field.

The Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board (CNOPB) is responsible, on behalf of the Government of Canada, and the Government of Newfoundland and Labrador, for petroleum resource management in the Newfoundland offshore area. The CNOPB and the other federal authorities for the project submitted a comprehensive study report to the Agency in April 2001.

The comprehensive study report stated that the project could be implemented without causing significant adverse environmental effects, taking into account the proposed mitigation measures and follow-up program. As a result of the comprehensive study report being completed, the following mitigation measures will be implemented:

- using water-based drilling muds where practical;
- recycling synthetic-based drilling muds and other drilling-related fluids and/or solids;
- treating drill cuttings;
- treating drilling-related fluids, deck drainage, bilge water, sanitary and domestic wastes, cooling water and produced water;
- transporting solid waste to shore;
- developing a waste management plan to provide guidance for addressing all offshore wastes;
- developing a fish habitat compensation plan;
- designing equipment to reduce atmospheric emissions; and
- preparing a contingency plan to mitigate and remediate the effects of offshore oil spills.

The environmental assessment conducted for this project allowed for consideration of environmental factors in the project's planning process, leading to improved environmental management of the project upon implementation.

On March 28, 2002, Husky Oil announced that it would be proceeding with the White Rose project and expects drilling to start by the summer of 2003.

For all comprehensive studies, the public is involved in various ways during the preparation of the comprehensive study report. In addition, the Agency conducts a public review and comment period at the conclusion of the comprehensive study process, prior to the Minister of the Environment's determination of next steps. In many cases, issues of concern to the public are resolved before the report is completed and no issues remain to be raised during the comment period.

2001-2002 RESULT

WE PROVIDED FORUMS FOR SHARING INFORMATION.

- In 2001-2002, more than 1,800 people attended 92 training sessions delivered by the Agency throughout Canada. These sessions included Orientation to the *Canadian Environmental Assessment Act*, Cumulative Effects Assessment Training and Screenings Under the *Canadian Environmental Assessment Act*.
- The Senior Management Committee on Environmental Assessment (SMCEA), a committee of senior federal managers representing departments and agencies across the National Capital Region, continues to work to promote dialogue between the Agency and its federal partners. The Agency has established a working group on training and guidance as a subcommittee of the SMCEA. The goal of the working group is to help the Agency identify the training and guidance needs of federal departments and agencies, as well as inform them of current Agency training and guidance activities. The information gathered from these sessions has been used to produce a forward-looking training and guidance strategy for 2002-2005.

For more on training, visit:
www.ceaa-acee.gc.ca/0010/0002/index_e.htm

2001-2002 RESULT

WE PROVIDED ADVICE AND SUPPORT FOR THE IMPLEMENTATION OF STRATEGIC ENVIRONMENTAL ASSESSMENT.

Strategic Environmental Assessment

Strategic environmental assessment (SEA) is the systematic and comprehensive process of evaluating the environmental effects of a policy, plan or program and its alternatives. The federal government has had a directive in place requiring the assessment of policy proposals since 1990. This directive was updated with *The 1999 Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan, and Program Proposals*. Since that time, the Agency has been actively promoting SEA as a key tool to support environmentally sustainable decisions.

According to the 1999 Cabinet Directive, an assessment of a policy, plan or program proposal must be conducted when two conditions are met:

- the proposal is submitted to an individual minister or Cabinet for approval; and
- the implementation of the proposal may result in important environmental effects, either positive or negative.

The 1999 Cabinet Directive assures Canadians that decision makers receive environmental analysis before decisions are made on policy, plan or program proposals.

For more, visit:
www.ceaa-acee.gc.ca/0011/0002/dir_e.htm#Guidelines

The Agency has provided advice and support to federal departments in the implementation of the 1999 Cabinet Directive by:

- briefing other departments and agencies and assisting in the development of SEA guidelines for their internal use to promote improved compliance with federal SEA policy;
- hosting a meeting of the SEA Subcommittee of the Senior Management Committee on Environmental Assessment in October 2001 to facilitate information exchange among federal organizations on the practice of SEA; and
- developing new Web resources in partnership with other federal departments and agencies, including a series of case studies and several frequently asked questions that will help policy analysts across government better understand their obligations under the 1999 Cabinet Directive. The materials are due to be posted on the Agency's Web site in 2002.

- The Agency has also promoted SEA internationally by participating in a workshop hosted by the Public Sector Reform Initiative in China, at an international forum on SEA held in The Hague, and as an observer at four sessions of the AdHoc Working Group on the Development of an SEA Protocol under the *Espoo Convention on Environmental Impact Assessment in a Transboundary Context.*

CASE STUDY

Implementing Strategic Environmental Assessment — Federal Progress

The Agency has been working within the federal community to assist in the implementation of the 1999 Cabinet Directive. Several federal departments have made significant progress by establishing internal processes to support SEA, including Industry Canada, Transport Canada, and Foreign Affairs and International Trade. For example, Foreign Affairs and International Trade has developed a *Framework for Conducting Environmental Assessments of Trade Negotiations* and *Guidelines for Conducting Strategic Environmental Assessments of Policy, Plan and Program Proposals.*

Intermediate Outcome

1.2 Advance the science and practice of environmental assessment.

The Agency's capacity to provide leadership is based in part on its ability to advance and promote leading edge environmental assessment practices. As such, it is essential for the Agency to engage other resources within and outside government — if it is to influence the development of innovative approaches and further the practice of environmental assessment.

The Agency's priorities in this role are to assist in the advancement of environmental assessment, support innovative research into the practice of environmental assessment, monitor environmental assessment trends and advances, and be an effective knowledge-sharing link between the federal government and other stakeholders.

In its role as an advocate for good environmental management, the Agency works to develop environmental assessment tools and ensure access for partners. It has achieved the following results.

2001-2002 RESULT

WE SUPPORTED THE DEVELOPMENT OF MODEL CLASS SCREENING REPORTS AND NEW PROCEDURES AND GUIDANCE MATERIALS.

Class Screening

The environmental assessment of certain routine projects may be streamlined through the use of a model class screening report. A model class screening report presents the accumulated knowledge of the environmental effects of a given type or class of project and identifies the known measures to reduce or eliminate the likely adverse environmental effects. It also includes a process for applying this knowledge to future projects of the same type or class.

Responsible authorities submit a completed model class screening report to the Agency for review and declaration. The Agency then makes the report available to the public for review and comment. Public comments are taken into account by the Agency and the responsible authority, prior to the Agency declaring the report to be acceptable as a model class screening.

For more, visit:
www.ceaa-acee.gc.ca/0009/0004/0001/index_e.htm

- During 2001-2002, the Agency supported the development of class screenings by providing process and technical assistance to federal departments and project proponents. The Agency continued its work on more than a dozen model class screening reports and class assessment guidelines, including:
  - Prairie Grain Road Projects, Prairie Farm Rehabilitation Administration;
  - Married Quarters and Detachment Building Construction in British Columbia, Royal Canadian Mounted Police; and
  - Green Infrastructure Program, Office of Infrastructure and Crown Corporations.

The Agency expects that the above model class screening reports, and others being developed, will be submitted to the Agency for declaration during 2002-2003. Use of these model class screening reports will enable responsible authorities to focus assessments, efficiently use resources and ensure that environmental considerations are taken into account in project planning and implementation.

- In anticipation of proposed changes to the class screening provisions contained in Bill C-19, the Agency initiated the development of procedural and guidance materials. Training and awareness sessions are being planned; their delivery depends on the date of proclamation. This work is expected to continue during the next fiscal year.

2001-2002 RESULT

WE CONTINUED TO SUPPORT PUBLIC PARTICIPATION.

Participant Funding Program

The Participant Funding Program provides financial assistance to members of the public and to organizations so that they may prepare for and participate in environmental assessment review panels. This assistance helps members of the public:

- prepare for and participate in the background "scoping" meetings that identify the factors that a project proponent must address in its environmental impact statement; and
- review the environmental impact statement, and prepare for and participate in the public hearings of the review panel.

The work that is provided financial assistance must relate to the environmental assessment of the project in question and should provide the panel with new information not presented by the proponent or other participants.

A funding review committee is established by the Agency for each review panel. The committee is independent of the panel and the proponent. The committee reviews the funding applications and makes recommendations to the President regarding the allocation of funds. The President makes the final decision on funding.

For more, visit:
www.ceaa-acee.gc.ca

- In June 2001, the Agency announced that the federal government would provide up to $100,000 in participant funding for the Georgia Strait Crossing Pipeline Project Joint Review Panel. Following a review of the applications, eight recipients, representing a range of community, environmental and Aboriginal organizations, were awarded funding to enable their participation in the assessment being conducted by the joint review panel.

- To improve accessibility to the program, the Agency developed and made available its guide, application form and contribution agreement on its Web site.
- Since the coming into force of the *Canadian Environmental Assessment Act* in 1995, the Agency has provided over $1,000,000 in participant funding to approximately 75 recipients regarding nine projects.

Transboundary Provisions Under the Act

The potential environmental effects of a project do not necessarily respect borders, boundaries or jurisdictions. Thus, in accordance with sections 46, 47 and 48 of the Act, the Minister may be requested by governments or petitioned by parties to refer a project for assessment of its transboundary environmental effects. This can be done by means of a mediator or a review panel. The Agency coordinates the investigation of projects subject to transboundary requests and petitions. The Agency also provides support to the Minister in the efficient, timely and consistent evaluation of petitions and requests, and by advising as to whether projects that may cause significant transboundary effects warrant assessment.

- In 2001-2002, the Agency initiated the investigation of 13 projects subject to requests or petitions under the transboundary provisions of the Act. As of March 31, 2002, the Agency had completed the review of four of these projects. After careful consideration and technical analysis by expert federal departments, it was concluded that those projects were not likely to cause significant transboundary effects and therefore were not referred to a review panel or mediator by the Minister. The potential transboundary environmental effects of the remaining nine projects continued to be under investigation by the Agency as of March 31, 2002.

2001-2002 RESULT

WE SUPPORTED THE DEVELOPMENT OF A VARIETY OF INNOVATIVE PRACTICES.

- In October 2001, the Agency hired a Facilitation and Dispute Resolution Manager to promote dialogue and communication between parties involved in environmental assessments. The Manager has presented courses on interest-based negotiation to Agency staff, improving their skills and knowledge. The positive response to these training sessions has led to the development of a similar course to be offered to external clients in 2002-2003. In addition, dispute resolution experts were hired on contract in two regions to consult with other federal departments and stakeholders, and to act as facilitators if requested to do so.

CASE STUDY

Mediation at Work — Alternative Dispute Resolution and Bruce Peninsula

The purchase of a property adjacent to Bruce Peninsula National Park in Tobermory, Ontario, for park and conservation use is one example of the success of the Agency's facilitation and dispute resolution initiative. Originally, the Northern Bruce Timber Logging Company proposed logging the white cedar on the property, one of the largest privately owned forested tracts in the area. The proposal met with strong opposition from groups such as the Canadian Parks and Wilderness Society, the Federation of Ontario Naturalists, and the Chippewas of Saugeen and Nawash First Nations, among others.

The Agency determined that key groups were willing to attempt to resolve the issue through mediation. The Agency offered the services of a mediator who determined that the logging company was willing to sell the 567-hectare (1,400-acre) property to the Nature Conservancy of Canada and Parks Canada. The mediator was able to assist the parties in agreeing on the terms of the sale, which is expected to be concluded early in 2002-2003. In addition to the positive resolution of the conflict, there is promise that lands critical to maintaining the ecological integrity of the Bruce Peninsula National Park will be protected and preserved for future generations.

Research and Development

The Research and Development Program, launched in September 2000, has a "solutions focus." It addresses policy and process issues to improve the effectiveness and efficiency of environmental assessments. The Program provides $200,000 per year to researchers to fund work in the following priority areas:

- determining the significance of environmental effects;
- follow-up;
- human impact assessment;
- regional environmental frameworks; and
- integrating climate change into environmental assessment.

For more, visit:
www.ceaa-acee.gc.ca/0010/0001/index_e.htm

- Under the Research and Development Program, the Agency has funded 10 research projects in 2001-2002 in several priority areas, such as regional environmental effects, significance and follow-up.
- The Agency has developed a guidance document entitled *Good Practice in Scoping*. The document is a collection of best practice examples gathered from the experiences of federal government departments and agencies that have conducted environmental assessments. The report will be integrated into future Agency documents aimed at innovating the practice of environmental assessment.
- Ongoing monitoring and review of the public comments received by the Agency have guided the enhancement of the Federal Environmental Assessment Index. New and improved search capabilities have been put in place to facilitate access to information related to environmental assessments filed in the Index. A quick search with respect to public participation has been added to provide the public with a one-stop reference to assessments for which comments have been invited.
- The Agency worked on a discussion paper regarding the current status of traditional ecological knowledge as a prelude to developing guidelines for responsible authorities. Bill C-19 proposes to amend the Act to acknowledge the role of traditional ecological knowledge in federal environmental assessment.

Intermediate Outcome

1.3 Learn from experience and share results.

There are many benefits to using past experience gained from conducting environmental assessments — evaluating past assessments greatly assists the Agency and other stakeholders in determining appropriate policy directions and improving guidance. Reporting on the effectiveness of environmental assessment also helps to strengthen public confidence and encourage valuable public participation.

Among its partners and clients, the Agency promotes continuous learning and the development of new environmental assessment practices. It also works to ensure that results are shared among environmental assessment practitioners to promote sound practices and the integration of environmental factors into the decision-making process. The Agency's activities in these areas have achieved the following results.

2001-2002 RESULT

WE CONTINUED TO PROMOTE BEST PRACTICES IN ENVIRONMENTAL ASSESSMENT.

- To share recent results of the Research and Development Program, the Agency held three seminars in Montreal, Toronto and Vancouver. Researchers made presentations on the results of their work in the areas of **follow-up**, **climate change** and **significance**. Approximately 300 people attended the seminars.
- A new training course, Screenings Under the *Canadian Environmental Assessment Act*, was launched. This course is directed at environmental assessment practitioners and provides a best practices approach to screenings under the Act. Seven sessions were held in various locations throughout the country.
- Through its regional offices, the Agency has worked with federal departments and agencies on specific issues which have provided learning opportunities to advance the procedural and managerial aspects of their environmental assessment responsibilities. For example:
  - The Pacific and Northern Office worked with Canadian Heritage and other federal departments and agencies on the preliminary identification of environmental issues and the development of an environmental assessment strategy related to the Vancouver-Whistler bid to host the 2010 Winter Olympics.

- The Prairies Office worked with Western Economic Diversification to address issues regarding scoping and public participation in the environmental assessment of a controversial proposal to develop an arena in downtown Winnipeg.

2001-2002 RESULT

WE ENSURED THAT CANADIANS HAVE ACCESS TO TIMELY INFORMATION ON ENVIRONMENTAL ASSESSMENT.

- The Agency's redesign of its Web site has provided a comprehensive source of information with respect to environmental assessment (see Government On-Line Initiative, Annex 1). A powerful search tool and a well-defined menu have greatly improved the accessibility of information contained on the Agency's Web site.

2001-2002 RESULT

WE ARE DEVELOPING NATIONAL GUIDANCE FOR INCORPORATING CLIMATE CHANGE INTO ENVIRONMENTAL ASSESSMENT.

- A federal-provincial-territorial working group was established in January 2002 to develop national guidance for incorporating climate change into environmental assessment. Progress to date includes:
  - Terms of reference and a work plan were developed. The work was divided into five phases: information collection and analysis, development of draft guidance, government consultations, stakeholder consultations and forwarding the guidance to jurisdictions for their consideration. By April 1, 2002, Phase 1 of the group's work was completed.
  - A summary document was prepared which compiled information gathered on the science of climate change, actions to reduce greenhouse gas emissions and manage climate change impacts, consideration of climate change in past environmental assessments, consideration of climate change in international environmental assessments, possible methodologies for use in the draft guidance and a list of relevant resources such as Web links, articles, papers and presentations.

- Phase 2, development of draft guidance, was under way by April 1, 2002. All five phases are expected to be completed by December 2002. Once complete, environmental assessment practitioners will have basic guidance on how to deal with the complex issue of incorporating the impact of climate change into assessments.

Strategic Outcome 2: Coordinated and Harmonized Environmental Assessments

The Agency is committed to providing Canadians with environmental assessment approaches that are coordinated across government and harmonized with other jurisdictions.

Context

All federal, provincial and territorial jurisdictions in Canada administer some form of environmental assessment regime. The application of these regimes to a single project requires cooperation to avoid duplication, increase certainty, and reduce costs and potential delays.

The Agency promotes consistent approaches to environmental assessments across Canada and with its international partners. The Agency works with provincial partners to develop harmonized processes wherever possible. It also fosters ongoing relations with Aboriginal communities. The emerging environmental assessment processes under self-government and land claims agreements play an increasing role in the evolution of sustainable development practices in Canada.

Strategy

The Agency works cooperatively with partners to establish common goals and advance sound environmental assessment practices and procedures. To achieve this Strategic Outcome, the Agency has focused on the following Intermediate Outcomes:

2.1 Clarify and improve environmental assessment processes with other jurisdictions and other federal partners.

2.2 Strengthen relationships with partners and stakeholders.

Intermediate Outcome

2.1 Clarify and improve environmental assessment processes with other jurisdictions and other federal partners.

Effective application of environmental assessment processes requires input and cooperation of various stakeholders. By fostering inter-jurisdictional networks and partnerships, the Agency plays a role in improving environmental assessment processes at all levels of responsibility. Canadians benefit from this improved environmental management.

Clear and coordinated environmental assessment processes across jurisdictions maximize predictability, increase efficiency, minimize conflicts and contribute to a better overall assessment regime. The Agency has undertaken several activities toward this end and has achieved the following results.

2001-2002 RESULT

WE IMPROVED THE COOPERATION AND COORDINATION OF ENVIRONMENTAL ASSESSMENT PROCESSES.

- Discussions with Ontario and Newfoundland and Labrador continued for the development of cooperative agreements on environmental assessment. Discussions with British Columbia were well advanced during the reporting period to extend the 1997 Agreement on Environmental Assessment Cooperation that expired in April 2002. Initial discussions for agreements with Nova Scotia and New Brunswick have also commenced.
- The Agency has been actively pursuing the development of an approach to ensure effective, efficient and predictable environmental assessment and regulatory processes for potential northern natural gas pipeline route options. A draft plan that provides a framework for cooperation between the different authorities, with public hearing requirements for a Mackenzie Valley project, was in development during 2001-2002. The draft plan was released for a 90-day public consultation in December 2001. The cooperation plan, to be finalized in 2002-2003, will help to avoid duplication of work. It will also provide clarity and certainty of process for potential proponents and the public.

CASE STUDY

Harmonization Agreements at Work — Comprehensive Study of the St. Theresa Point and Wasagamack Airport and Connecting Road, Island Lake, Manitoba

Manitoba Transportation and Government Services and Indian and Northern Affairs Canada proposed the construction of a new airport and connecting road for the communities of St. Theresa Point First Nation and Wasagamack First Nation. The work was required to provide year-round, safe and dependable access to an airstrip that equally serves the needs of both locations. The communities are accessible by ice road for approximately six to eight weeks each winter and by air to a nearby airstrip for the balance of the year. However, there is no road joining the communities to either the airstrip or each other. Access between the airstrip and the communities is by boat in the summer and ice road in the winter.

A comprehensive study was conducted in cooperation with the Government of Manitoba, pursuant to the *Canada-Manitoba Agreement for Environmental Assessment Cooperation*. The agreement provides for the coordinated and cooperative assessment of projects in a manner that meets both federal and provincial legislative requirements. The Government of Manitoba determined that the comprehensive study completed under the *Canadian Environmental Assessment Act* would also satisfy its environmental assessment requirements under the *Manitoba Environment Act*.

The steering and technical committees, composed of representatives of the First Nation communities, and federal and provincial departments and agencies, were formed to ensure that the comprehensive study was completed in accordance with the requirements of both federal and provincial legislation.

A joint public comment period was conducted, enabling the consultation needs of both the federal and provincial governments to be met.

For more on harmonization agreements, visit:
www.ceaa-acee.gc.ca/0009/0001/0003/0001/index_e.htm

2001-2002 RESULT

WE SUPPORTED FEDERAL NEGOTIATORS IN ADDRESSING ENVIRONMENTAL MANAGEMENT ISSUES IN ABORIGINAL LAND CLAIMS AND SELF-GOVERNMENT AGREEMENTS.

- In April 2001, the environmental assessment chapter of the federal *Guidelines for Negotiators: Environmental Management in Self-Government Agreements and Comprehensive Land Claims* was finalized and approved by the Federal Steering Committee on Self-Government and Comprehensive Land Claims. These guidelines will ensure greater consistency among agreements and lay the groundwork for harmonization.
- The Agency continues to support federal negotiators in addressing environmental assessment management issues in self-government and comprehensive land claims agreements. The Agency monitored and participated in 28 land claims negotiations during the past year. The successful negotiation of these agreements can be a lengthy process.
- The Agency has also been working with Indian and Northern Affairs Canada to support opening the *First Nations Land Management Act* to additional First Nations.

2001-2002 RESULT

WE SOUGHT TO CONCLUDE INTERNATIONAL ENVIRONMENTAL ASSESSMENT AGREEMENTS.

- The Agency continues to lead Canada's participation in the development of a trilateral agreement between Canada, Mexico and the United States on transboundary environmental impact assessment. Concluding such an agreement will simplify the practice of environmental assessment by laying the foundation for cooperative work among jurisdictions when projects are likely to have transboundary effects. Various approaches are being discussed among the countries concerning the scope of the agreement.
- Also at the international level, the Agency provided advice to the discussions between Canada and France concerning the development of an administrative arrangement to implement the *United Nations Convention on Environmental Impact Assessment in a Transboundary Context* (the Convention). Potential oil and gas development in the offshore area of Saint-Pierre-et-Miquelon has prompted Canada and France to develop an agreement on the management of hydrocarbon

fields that straddle boundary lines. As per the Convention, transboundary environmental impact assessment obligations will form part of the agreement. It is anticipated that the administrative arrangement will assist in the operational delivery of the Convention obligations.

2001-2002 RESULT

WE PROVIDED ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SUPPORT TO THE FEDERAL ADMINISTRATOR OF THE JAMES BAY AND NORTHERN QUEBEC AGREEMENT.

The *James Bay and Northern Quebec Agreement*

The *James Bay and Northern Quebec Agreement* (JBNQA) is the first comprehensive land claim treaty between Canada and Aboriginal people. Signed in 1975, the Agreement includes self-governance components and establishes a strong relationship among the Cree, Inuit and the Government of Canada. The President of the Agency has been designated by Order in Council as the federal administrator of the environmental and social protection regimes set out in chapters 22 and 23 of the JBNQA.

- In 2001-2002, the Agency developed and applied a coordinated approach for the application of the Act and the JBNQA environmental assessment processes for a water collection and treatment project, and two marine infrastructure construction projects. These assessments involved the coordination of multiple federal departments and review bodies under the JBNQA, as well as public consultations.
- Canada-Quebec contribution agreements were also finalized for the two consultative committees (Cree and Inuit) identified under chapters 22 and 23 of the JBNQA.

Intermediate Outcome

2.2 Strengthen relationships with partners and stakeholders.

Building and maintaining strong working relationships with partners and stakeholders are at the core of the Agency's success. One effective way that the Agency continues to promote these relationships is through its regional offices. Being closer to their clients and partners, regional officials help to maintain strong networks, and promote cooperation and coordination among federal departments and other environmental assessment partners across Canada. The Agency also relies on an extensive array of networks to establish common goals on which to base partnerships, advance environmental assessment and continually enhance opportunities for public participation in the process.

The partners involved in environmental assessment benefit from building strong relationships with good communication and cooperation toward a common goal. The Agency has undertaken several activities toward strengthening these relationships and has achieved the following results.

2001-2002 RESULT

WE PROMOTED REGIONAL OFFICES AS CENTRES OF GUIDANCE AND ASSISTANCE.

- Each of the Agency's six regional offices continues to chair a Regional Environmental Assessment Committee. These committees, comprising representatives of federal departments and agencies and, in most cases, provincial agencies, serve as a forum to share information on regional environmental assessment issues offered by the Agency. Information gathered at these meetings is used by Regional Liaison and Guidance to refine its training materials and better meet client needs.
- To promote good environmental assessment practice, the Agency's Quebec Regional Office presented three workshops on the environmental assessment requirements of the *James Bay and Northern Quebec Agreement* to representatives of federal departments and agencies.

2001-2002 RESULT

WE IMPROVED THE DESIGN AND DEVELOPMENT OF TRAINING AND GUIDANCE SERVICES TO BETTER MEET THE NEEDS OF PARTNERS IN ENVIRONMENTAL ASSESSMENT.

- The Agency delivered 92 training sessions and workshops for approximately 1,800 participants, and developed a new Training and Guidance Strategy in collaboration with other federal departments.
- New and innovative training and guidance materials were also provided, for example, *Good Practice in Scoping*.
- The Agency's Research and Development seminar series partnered with representatives from industry, environmental non-government organizations, government and academia to help build collaborative relationships across institutional and jurisdictional lines. Improving the dissemination of information and best practices within the community will promote better understanding, clarity and efficiency of environmental assessment.

Strategic Outcome 3: Consistent and Predictable Application of Environmental Considerations in Federal Decision Making

The Agency is committed to providing Canadians with consistent and predictable application of environmental considerations in federal decision making.

Context

The Agency takes a leadership role in assisting federal departments and agencies to comply with the Act. Although the Act does not contain enforcement provisions, a priority of the Agency is to work with other government departments to promote its consistent and predictable application. The Agency does so by working on expanding the coverage of the Act so that more activities with potential environmental effects involving the federal government are assessed. It also encourages compliance by ensuring that those responsible for applying the Act have the appropriate training and tools at their disposal to adequately fulfil their responsibilities. An additional priority is addressing areas where discrepancies within the federal environmental assessment process may exist.

Strategy

To achieve this Strategic Outcome, the Agency has focused on the following Intermediate Outcomes:

3.1 Improve the Agency's capacity to monitor, assess and foster compliance with the *Canadian Environmental Assessment Act*.

3.2 Address gaps in the application of the *Canadian Environmental Assessment Act*.

Intermediate Outcome

3.1 Improve the Agency's capacity to monitor, assess and foster compliance with the *Canadian Environmental Assessment Act.*

Consistent and predictable interpretation of responsibilities under the Act is extremely important. To facilitate and improve compliance, the Agency has a role to play in evaluating how well other departments and agencies understand their responsibilities with respect to the Act. This allows the Agency to identify shortcomings and successes, and develop improvements to the guidance offered. The Agency also has an ongoing responsibility to provide training and guidance tailored to the specific needs of departments and agencies.

Monitoring and assessing compliance ensure that the Act is being applied in an effective and consistent manner across Canada. It also affords an opportunity to identify issues with the federal environmental assessment regime that may require further attention or action. The Agency's activities in this area have achieved the following results.

2001-2002 RESULT

WE WORKED ON MONITORING THE COMPLIANCE, CONSISTENCY AND OVERALL QUALITY OF ENVIRONMENTAL ASSESSMENTS.

Quality Assurance Program

The Five Year Review of the Act identified strong support among Canadians to promote greater compliance with the Act. To meet that objective, Bill C-19 would amend the Act to establish a clear role for the Agency in promoting and monitoring compliance with the Act. Under the proposed change, the Agency would have the power to request information from responsible authorities. Using this authority, the Agency would lead a Quality Assurance Program for assessments done by federal departments and other entities subject to regulations. The Program would include an ongoing mechanism to monitor compliance with the Act and the overall quality of assessments, and may include guidance to promote consistency in the application of the Act.

- Development of the elements of the Quality Assurance Program continued within the Agency during the past year. Progress has been satisfactory, but further efforts await the completion of the parliamentary review of Bill C-19.

Intermediate Outcome

3.2 Address gaps in the application of the *Canadian Environmental Assessment Act.*

The Agency continues to increase the consistency and predictability of the federal environmental assessment process through improvements to the regulatory framework. This process involves extensive, nation-wide public consultations and input from various partners, helping to ensure that regulatory reform and enhancement improve the scope and range of activities which are subject to assessment.

Improving consistency and predictability requires that the Agency address several areas where discrepancies within the federal environmental assessment process may exist. To this end, the Agency seeks to identify any discrepancies within the environmental assessment regime and works with partners to address them. The Agency has undertaken several activities that have achieved the following results.

2001-2002 RESULT

WE ARE PURSUING THE DEVELOPMENT OF ENVIRONMENTAL ASSESSMENT REGIMES FOR AIRPORT AUTHORITIES AND OFFSHORE PETROLEUM BOARDS, AMONG OTHERS.

Crown Corporations

Currently, Crown corporations are covered under the Act in the same manner as their private-sector counterparts; an environmental assessment is required if a federal department or agency has a decision-making responsibility for the project in question. Due to the unique nature of Crown corporations and other similar entities, provisions exist within the Act to develop regulations to design environmental assessment regimes specific to their circumstances. Following the Five Year Review of the Act, the Minister proposed in his report to Parliament to develop regulations for selected Crown corporations. Bill C-19 would amend the Act to facilitate the development of regulations.

- Work is under way to investigate potential options for developing an environmental assessment regime for Crown corporations.
- Similarly, work has begun on establishing environmental assessment regulations for airport authorities operating on leased federal lands in anticipation of changes to the Act arising from Bill C-19.

- In preparation for approval by Governor in Council, stakeholders reviewed proposed amendments to several regulations under the Act relating to oil and gas. Once approved, the amendments will require a range of projects be authorized by the Canada - Nova Scotia and Canada - Newfoundland Offshore Petroleum Boards. These would be subject to the Act, in the same way as similar projects are in the rest of the country.
- The Agency offered its views and expertise during interdepartmental deliberations to develop options to give statutory authority to Export Development Canada's environmental assessment and review process. Amendments to the *Export Development Act* were proclaimed on December 21, 2001. The amendments require environmental reviews under the *Export Development Act* of projects supported by Export Development Canada.

2001-2002 RESULT

WE BEGAN DISCUSSIONS ON BAND COUNCIL ENVIRONMENTAL ASSESSMENT REGIMES.

Amendments and Reserve Lands

During the Five Year Review, Indian reserve lands were identified by Aboriginal and federal authorities as being insufficiently covered under the Act. Current legislation requires an environmental assessment to be conducted when a decision is taken to provide federal funding to a project — except when such projects are conducted on Indian reserve lands. Under proposed amendments to the Act, the environmental assessment of all federally funded projects on reserve lands would be carried out when the essential details of the projects are known. The amendments will also provide additional scope and flexibility in the development of the regulations.

To initiate the establishment of environmental assessment regulations, which Band councils could adopt and apply on reserve lands, the Agency has joined in exploratory discussions with the Mi'kmaq of Nova Scotia. The experience gained by the Agency in working with the Mi'kmaq on developing environmental assessment regulations can be extended to other regions of Canada and discussions with other Aboriginal peoples.

- The Confederacy of Mainland Mi'kmaq, the Union of Nova Scotia Indians and the Assembly of First Nations are working with the Agency to define what a Band council environmental assessment regulation might generally contain and, consequently, its provisions and limitations. Exploratory discussions were held

with the Confederacy of Mainland Mi'kmaq in preparation for future negotiations on the development of a Band council environmental assessment regime under proposed amendments to the Act. Financial resources were provided to facilitate Aboriginal participation in those discussions. The Agency has also agreed to hold similar discussions with the Union of Nova Scotia Indians in 2002-2003. The creation of Band council environmental assessment regulations under the Act will enable Band councils to apply, with full legal authority, environmental assessment regimes which are culturally and politically appropriate while still meeting, as a minimum, the standards set by the Act.

ANNEXES

ANNEX 1
CONSOLIDATED REPORTING

Human Resources Management

In the January 2001 Speech from the Throne, the Government of Canada committed itself to a "Public Service that is innovative, dynamic and reflective of the diversity of the country." Greater emphasis was placed on the importance of having a public service that distinguishes itself by excellence and by being equipped with the skills to respond to an evolving knowledge-based economy and society.

In line with government-wide human resources commitments, the Agency's human resource management practices and efforts are focused on embracing diversity, promoting official languages and fostering a learning organization that values knowledge and new ideas. The Agency recognizes the importance of having a dedicated, motivated and skilled workforce to deliver the best possible services and results to its clients, partners and ultimately to Canadians.

To move its agenda forward, the Agency has established a Human Resources Management Modernization Committee which focuses on six key themes: Learning, Information Sharing, Awards and Recognition, Results-Based Management, Improvement of Workplace Technology, and A Healthy Workplace. In 2001-2002, the Committee provided the Agency with internal tools, guidance and policies that foster good human resources practices, as well as address human resources and workload issues.

The Agency is committed to managing its business according to the highest public service values. Accordingly, the Agency developed a Policy on Internal Disclosure of Information on Wrongdoing in the Workplace. This Policy encourages employees to disclose any behaviour that goes against public service values and good governance.

Although most of the immediate results related to human resources are internal, Canadians directly benefit from sound human resources management via the strategic outcomes described in this report.

Sustainable Development Strategy

This is the first progress report on the Agency's second Sustainable Development Strategy (SDS), entitled *Environmental Assessment: A Critical Tool for Sustainable Development*. The Agency's SDS promotes environmental assessment as a critical tool for sustainable development, and supports the Agency's internal effort to green its operations by outlining 70 commitments grouped under three main goals for 2001-2003:

1. Expanding the knowledge;
2. Building effective partnerships; and
3. Strengthening internal capacity (including Sustainable Development in Government Operations).

Within the above goals, the intermediate outcomes from the Agency's strategic planning framework are identified as objectives. These are combined with additional unique objectives to form the basis of the Agency's SDS.

1. Expanding the Knowledge

The Agency has expanded the knowledge with respect to environmental assessment and supported sustainable development through:

- managing and promoting its Research and Development Program;
- developing model class screening reports; and
- increasing awareness through training and guidance materials, and through the sharing of experiences and results.

2. Building Effective Partnerships

The Agency builds partnerships with the other levels of government, Aboriginal groups and a wide variety of stakeholders to promote a more consistent, comprehensive and coordinated approach to environmental assessment. The Agency thus promotes sustainable development.

In this context, the Agency:

- reviewed the appropriate scope and coverage of the Act;
- initiated discussions with Aboriginal groups to develop regulations governing environmental assessment on reserves as well as promoting the harmonization of Aboriginal and federal environmental assessment processes;

- continued to work on clarifying and improving processes with other jurisdictions and with federal partners by negotiating bilateral harmonization agreements on environmental assessment cooperation with those provinces currently without an agreement of this nature; and
- continued to encourage the early integration of environmental considerations into the federal policy-making processes by working to implement *The 1999 Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plans, and Proposals.*

3. Strengthening Internal Capacity and Promoting Sustainable Development in Government Operations

The Agency promotes internal awareness about sustainable development by incorporating it into training guides and orientation material, recruiting a knowledgeable workforce and encouraging ongoing efforts to promote more environmentally sustainable practices within the Agency.

A management framework has been developed to help monitor progress in implementing the sustainable development strategy. This framework consists of a Sustainable Development Committee and a Monitoring and Tracking System. The Committee has been tasked to measure and report on the Agency's performance in implementing the SDS, while the System has been developed to allow committee members to document activities that support the progress toward SDS commitments. Updates on progress are required three times a year. In addition, the Agency has recently revised the environmental management plan that provides direction regarding the greening of internal operations.

Sustainable Development in Government Operations

The Agency leases all its office space requirements. As a result, its greatest impacts with respect to the Sustainable Development in Government Operations (SDGO) initiative are in the areas of solid waste management, green procurement and vehicle fleet management.

Solid Waste Management: Since 1999, the Agency has operated the No Waste Program at its headquarters as a means of reducing, recycling and otherwise diverting waste from landfill. All regional offices also have recycling programs in place. The Agency donates its used office equipment such as bookshelves, desks and office chairs to local charities. In addition, outdated computers are sent to the federal government's Computers for Schools program. New staff are introduced to the Agency's waste management strategy in employee orientation material.

A March 1999 waste audit concluded that the Agency diverts approximately 70% of its solid waste. A follow-up waste audit is planned before the end of the current SDS cycle (2001-2003) to ensure that the Agency is achieving its solid waste management goals and objectives.

Green Procurement: Procurement activities are guided by current government standards and best practices for sustainable development. For example, ISO 14001, Ecologo and Energy Star certification, TCO'95 compliance and other standards are considered for all significant procurement decisions. Highlights of the Agency's green procurement activities include:

- 100% of the Agency's contracts contain statements affirming the contractor's obligations with respect to sustainable development.
- $65,000 worth of green purchases were reported in 2001-2002, representing approximately 16% of all procurement.

Vehicle Fleet Management: The Agency has a single vehicle which is located in its Vancouver regional office. The vehicle was driven approximately 4500 km and consumed approximately 400 litres of gasoline in 2001-2002.

Sustainable Development Strategy Challenges

The Agency's ability to implement its SDS is based on its capacity to meet new challenges and adapt to emerging trends. In the course of implementing the current SDS, the following challenges have arisen:

- Changes in the parliamentary schedule for the review of the Agency's enabling legislation have led to a decision to delay the implementation of several SDS commitments.
- In some cases, achieving a given SDS commitment requires the participation and cooperation of one or more outside parties who may have varying levels of commitment to the issue.
- The Agency has been asked to establish better linkages between its overall program and sustainable development. In response, the Agency plans to develop a more detailed report on how environmental assessment contributes to sustainable development. Four training modules will also be developed to provide training on sustainable development and on the Agency's environmental management system for both employees and external clients.

- Continuous improvement in the greening of the Agency's internal operations is restrained by the terms of its lease and occupancy agreements for office space, and by the evolution of the government procurement process and establishment of clear green procurement standards.

For more on the Agency's SDS, visit:
http://www.ceaa-acee.gc.ca

For more on Sustainable Development in Government Operations, visit:
www.greeninggovernment.gc.ca/indexe.htm

Modern Comptrollership

Modern comptrollership is a federal management reform which focuses on the sound management of resources and effective decision making. It helps federal departments and agencies focus on what matters to Canadians and responds to their concerns about the value they obtain for their tax dollars.

The Agency embarked on this government-wide initiative in the autumn of 2001. Since then, the Agency has initiated and participated in various projects that advance its modern management agenda.

The Project Management Office was created in January 2002 to support and guide the Agency in implementing, managing and promoting the activities related to the modern comptrollership initiative, as outlined in the *Results for Canadians* report. Its main mission is to ensure that modern management practices support the mission and mandate of the Agency and the attainment of its strategic outcomes.

For more on *Results for Canadians*, visit:
http://www.tbs-sct.gc.ca/res_can/rc_e.html

In the spring of 2002, the Agency participated in a self-assessment of its current management practices to identify areas for management improvements. The results of the Capacity Assessment will be incorporated into an Action Plan describing what the Agency intends to do in order to further its management practices. Both the Capacity Assessment and the Action Plan will be available on the Agency's Web site in the autumn of 2002.

For more on the state of modern comptrollership across government, visit:
http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/0207ce.html

The Canadian Environmental Assessment Agency is partnering with other small organizations on different modern comptrollership projects — to identify best practices and initiatives that are adapted to the reality of the small agency community and that enhance their capacity to deliver better services and better results to Canadians.

The Agency is committed to providing Canadians with high-quality environmental assessments that contribute to informed decision making in support of sustainable development. The modern comptrollership initiative is a way to ensure that the Agency remains true to its mission and continues to provide Canadians with high-quality services and results as described in this report.

For more on modern comptrollership, visit:
http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO_MFC/index_e.asp

Government On-Line Initiative

The Government of Canada has stated its intention to help to make Canada one of the most connected countries in the world. During 2001-2002, the Agency evaluated its requirements with the assistance of consultants regarding the development of a strategic plan to support its Government On-Line (GOL) obligations. This work will continue during 2002-2003 and address the following:

- assessing overall opportunities for improved citizen and client program delivery;
- determining the possible contributions of GOL to improving the quality of environmental assessment and/or supporting more informed decision making in support of sustainable development; and
- identifying and developing a proposed corporate strategy, approach and work plan to support the Agency's Tier II GOL obligations and to consider the Tier III GOL obligations for 2004.

ANNEX 2
FINANCIAL PERFORMANCE

Financial Performance Overview

Overall, the Agency spent $12,564,807 during 2001-2002, ending the year with an unexpended balance of 10.8% of its total authorities (including $900,000 allocated for participant funding which was not required this fiscal year). Direct operating expenditures and salaries for major areas of activity include:

	(thousands of dollars)
• Regional offices — provision of information, advice, coordination and liaison support for the full range of Agency operations;	1,930
• Support for the parliamentary review of the *Canadian Environmental Assessment Act*;	1,322
• Tools to advance the implementation of the *Canadian Environmental Assessment Act* and improve the process, including operational policy statements, class screening models, delivery of client training and education materials, Quality Assurance Program and alternative dispute resolution strategy;	989
• Policy initiatives including federal-provincial harmonization, strategic environmental assessment, regulatory initiatives and policy research;	790
• Support for incorporation of Aboriginal interests and involvement in environmental assessment through development of provisions in land claims and self-government agreements, in addition to fulfilling obligations under the *James Bay and Northern Quebec Agreement*;	529
• Costs associated with review panels and related initiatives including Georgia Strait Crossing, Highwood Storage and Diversion Plan, Red Hill Creek Expressway and northern pipeline developments;	485
• Research and Development Program;	393
• Management of human resource-related activities to develop capacity in people and become a learning organization; and	311
• Support for other departments in the conduct of comprehensive studies and development of recommendations.	109

Although the Agency received authority to recover costs from project proponents for conducting review panels in August 1998, this authority has not yet been used because no eligible review panels have been established. The Agency generated revenues of $197,610 from the sale of training services and publications.

Financial Summary Tables

This section provides financial performance information using a variety of formats. Summary financial data presented in Tables 5 to 10 are displayed using separate column and row headings. For clarity, these headings are defined below.

Planned Spending	Planned spending at the beginning of fiscal year 2001-2002
Total Authorities	Includes planned spending plus adjustments to reflect changes in priorities and unforeseen events (Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities or adjustments)
Actual	What was actually spent or collected for fiscal year 2001-2002
Respendable Revenues	Revenues that can be used by the Agency to offset program expenditures; for example, cost recovery for review panels or sale of publications and training services
Non-Respendable Revenues	Revenues collected on behalf of the government which cannot be used by the Agency to offset program expenditures

Table 5: Financial Requirements by Authority

(thousands of dollars)		2001-2002 Planned Spending	Total Authorities	Actual
Vote				
	Canadian Environmental Assessment Agency			
15	Program Expenditures	10,363.0	12,684.7	**11,317.8**
(S)	Contribution to Employee Benefit Plans	1,197.0	1,247.0	**1,247.0**
	Total Agency	**11,560.0**	**13,931.7**	**12,564.8**

Note: Actual expenditures were approximately $1,004,800 greater than planned spending due the increased cost of supporting an extended Parliamentary Review of Bill C-19, as well as the impact of collective bargaining agreements which affect salary costs.

Table 6: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

(thousands of dollars)	2001-2002 Planned Spending	Total Authorities	Actual
Full-Time Equivalents (FTEs)	95	100	**100**
Operating	15,061.0	17,433.2	**12,762.4**
Total Gross Expenditures	15,061.0	17,433.2	**12,762.4**
Less: Respendable Revenues	(3,501.0)	(3,501.0)	**(197.6)**
Total Net Expenditures	11,560.0	13,392.2	**12,564.8**
Other Revenues and Expenditures			
Non-Respendable Revenues	–	–	**(0.4)**
Cost of Services Provided by Other Departments	1,569.0	1,585.6	**1,585.6**
Net Cost of the Program	**13,129.0**	**14,977.8**	**14,150.0**

Note: Due to rounding, figures may not add up to the totals shown.

Table 7: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

(thousands of dollars)	Actual 1999-2000	Actual 2000-2001	2001-2002 Planned Spending	Total Authorities	Actual
Canadian Environmental Assessment Agency	**11,415.6**	**11,387.4**	**11,560.0**	**13,392.2**	**12,564.8**

Table 8: Revenues

Respendable Revenues

(thousands of dollars)	Actual 1999-2000	Actual 2000-2001	2001-2002 Planned Spending	2001-2002 Total Authorities	2001-2002 Actual
Canadian Environmental Assessment Agency	344.0	209.8	3,501.0	3,501.0	197.6
Total Respendable Revenues	**344.0**	**209.8**	**3,501.0**	**3,501.0**	**197.6**
Non-Respendable Revenues					
Canadian Environmental Assessment Agency	14.9	0.2	–	–	0.4
Total Non-Respendable Revenues	**14.9**	**0.2**	**–**	**–**	**0.4**
Total Revenues	**358.9**	**210.0**	**3,501.0**	**3,501.0**	**198.0**

Note: In August 1998, the Agency received authority to recover the costs of new review panels from project proponents. Authorities are based on historical average annual panel costs. During 2001-2002, no new eligible review panels were established, resulting in a variance of approximately $3.3 million between total authorities and actual revenues collected. Actual 2001-2002 respendable revenues consisted mainly of proceeds from sale of publications and training products.

Table 9: Statutory Payments

(thousands of dollars)	Actual 1999-2000	Actual 2000-2001	2001-2002 Planned Spending	2001-2002 Total Authorities	2001-2002 Actual
Canadian Environmental Assessment Agency	995.0	1,146.0	1,197.0	1,247.0	1,247.0
Total Statutory Payments	**995.0**	**1,146.0**	**1,197.0**	**1,247.0**	**1,247.0**

Note: The only statutory payment applicable to the Agency is for employee benefit plans.

Table 10: Transfer Payments

(thousands of dollars)	Actual 1999-2000	Actual 2000-2001	2001-2002 Planned Spending	2001-2002 Total Authorities	2001-2002 Actual
Contributions					
Contribution to the Province of Quebec – *James Bay and Northern Quebec Agreement*	101.0	104.0	95.0	173.5	**173.5**
Contributions to support the research, development and promotion of environmental assessment	305.8	324.2	300.0	332.0	**332.0**
Contributions to assist public participation in review panels	48.1	42.8	1,000.0	889.5	**23.4**
Total Contributions	**454.9**	**471.0**	**1,395.0**	**1,395.0**	**528.9**
Total Transfer Payments	**454.9**	**471.0**	**1,395.0**	**1,395.0**	**528.9**

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown. Contributions to support research and development during 2001-2002 included projects aimed at improving the practice of environmental assessments. The level of demand to fund public participation in review panels depends on the number of review panels and the status of their assessment. For 2001-2002, only the GSX Canada Pipeline Project required funding assistance.

ANNEX 3
OTHER INFORMATION

Agency Organization

The Agency fulfils its mandate through one program and one business line — environmental assessment. The reporting structure to the Minister of the Environment is shown in the figure below.

Figure 1: Accountability

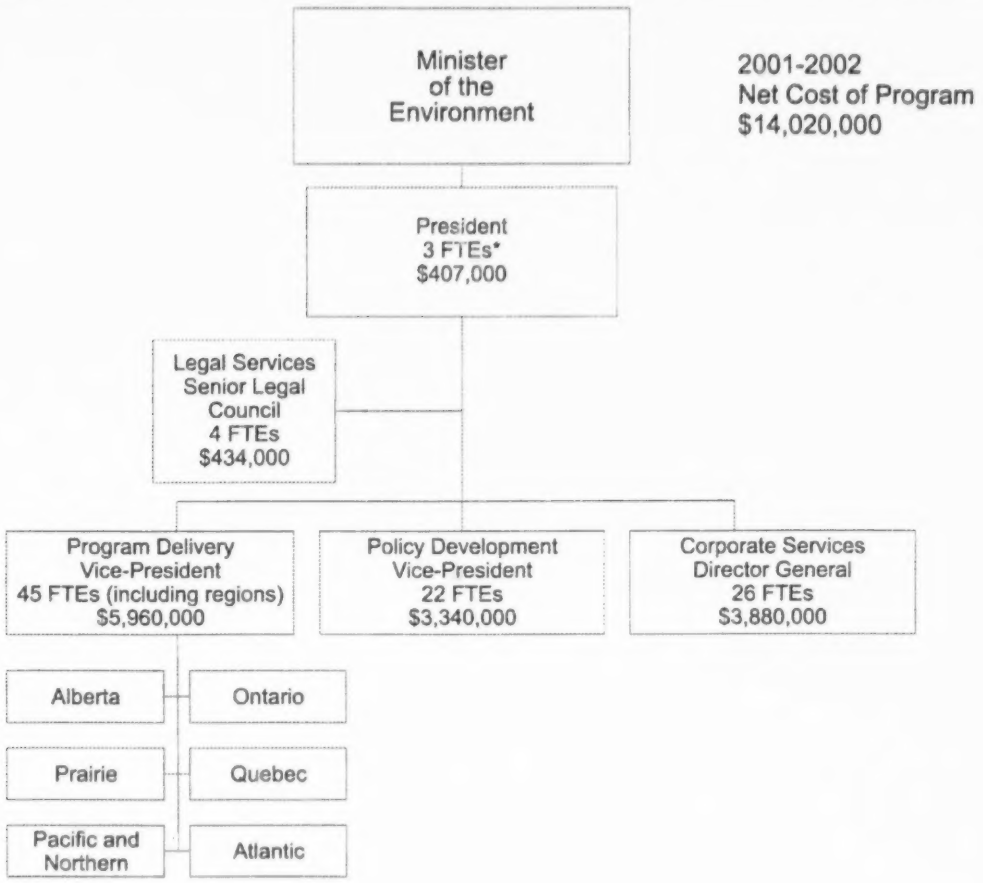

* Full-time equivalent (FTE) is a measure of human resource usage based on average levels of employment.

Major Federal Statutes and Agreements Administered

The *Canadian Environmental Assessment Act* is solely administered by the Agency. The Minister has responsibility to Parliament for the following associated regulations:

Table 11: Major Federal Statutes and Agreements Administered

Law List Regulations	SOR/94-636 (October 7, 1994)
Comprehensive Study List Regulations	SOR/94-638 (October 7, 1994)
Inclusion List Regulations	SOR/94-637 (October 7, 1994)
Exclusion List Regulations	SOR/94-639 (October 7, 1994)
Federal Authorities Regulations	SOR/96-280 (May 28, 1996)
Projects Outside Canada Environmental Assessment Regulations	SOR/96-491 (November 7, 1996)
Regulations Respecting the Coordination by Federal Authorities of Environmental Assessment Procedures and Requirements	SOR/97-181 (April 8, 1997)
Environmental Assessment Review Panel Service Charges Order	SOR/98-443 (August 26, 1998)
Canada Port Authority Environmental Assessment Regulations	SOR/99-318 (July 28, 1999)

In an effort to improve the coordination and cooperation of environmental assessment processes, the Agency has also signed bilateral agreements with four provincial governments: British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba. The Agency will be working in 2002-2003 to conclude similar agreements with Ontario, New Brunswick, and Newfoundland and Labrador.

Regulatory Initiatives

The following table outlines the Agency's significant regulatory initiatives during 2001-2002.

Table 12: Legislative and Regulatory Initiatives

Legislative or Regulatory Initiative	Objective(s)	Performance Measurement Criteria	2001-2002 Accomplishments
Private Operations Occurring on Federal Lands Regulations	To establish a federal environmental assessment process under the *Canadian Environmental Assessment Act* that comprehensively captures all relevant activities on federally leased lands, including the activities of airport authorities and similar entities operating on federally leased lands.	Successful completion of studies as a basis for the development of airport environmental assessment regulations. Development of comprehensive federal environmental assessment regulations that capture all appropriate projects carried out or authorized by airport authorities, and/or similar entities operating on federally leased lands.	Consultations with airport authorities on the development of terms of reference for a study of airport authority environmental assessment policies, practices and proceedings.
Oil and gas exploratory project authorizations	To amend regulations to ensure that relevant project authorizations of the Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board (CNOPB) and the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board (CNSOPB) trigger application of the *Canadian Environmental Assessment Act.* To establish a consistent federal environmental assessment regime for oil and gas activities in all Canadian offshore frontier areas.	Successful studies and consultations on proposed amendments to the regulations relating to relevant CNOPB and CNSOPB project authorizations. Approved amendments to the regulations relating to relevant CNOPB and CNSOPB project authorizations.	Completed stakeholder consultations that preceded the development of amendments to the regulations.

Table 12 (cont'd)

Legislative or Regulatory Initiative	Objective(s)	Performance Measurement Criteria	2001-2002 Accomplishments
Amendments to the *Exclusion List Regulations*	To focus the application of the *Canadian Environmental Assessment Act* on projects that have real potential to cause significant adverse environmental effects. More efficient and effective use of environmental assessment resources.	Reductions in the overall number of environmental assessments conducted by federal responsible authorities, particularly at the screening level. Publication of an amended version of the *Exclusion List Regulations* in 2003. Fewer routine assessments. Higher quality assessments reported by responsible authorities.	Following input from departments and agencies and a series of interdepartmental discussions, a first draft list was presented to departments in January 2002 and to the Regulatory Advisory Committee in March 2002. Work on this initiative is ongoing in 2002-2003. Results will be reported in the next Departmental Performance Report.

Statistical Summary of Environmental Assessments

In accordance with subsection 71(2) of the Act, a statistical summary of all environmental assessments is provided. In total, 6,779 environmental assessments were initiated in 2002-2002, compared to 6,147 in 2000-2001.

Table 13: Statistical Summary of Environmental Assessments 2001-2002

	Screenings			Comprehensive Studies	Review Panels
Department/Agency	Total	Completed	Outstanding		
Agriculture and Agri-Food Canada	141	134	7	0	0
Atlantic Canada Opportunities Agency	283	283	0	0	0
Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board	0	0	0	1	0
Canadian Food Inspection Agency	5	5	0	0	0
Canadian International Development Agency	385	384	1	0	0
Canadian Nuclear Safety Commission	7	0	7	0	0
Canadian Transportation Agency	7	7	0	0	0
Canada Customs and Revenue Agency	1	0	1	0	0
Canada Economic Development	304	250	54	0	0
Canadian Heritage	2	2	0	0	0
Correctional Service of Canada	17	17	0	0	0
Foreign Affairs and International Trade	25	25	0	0	0
Environment Canada	585	504	81	0	0
Fisheries and Oceans Canada	1,349	1,243	106	7	0
Health Canada	3	1	2	0	0
Human Resources Development Canada	117	116	1	0	0
Indian and Northern Affairs Canada	653	517	136	0	0
Indian Oil and Gas Canada	255	250	5	0	0
Industry Canada	331	331	0	0	0
Millennium Bureau of Canada	13	13	0	0	0
National Defence	163	74	89	0	0
National Energy Board	61	41	20	1	1
National Research Council of Canada	6	6	0	0	0
Natural Resources Canada	27	15	12	0	0
Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada	6	6	0	0	0
Parks Canada Agency	1,266	1,128	138	0	0
Public Works and Government Services Canada	80	63	17	1	0
Royal Canadian Mounted Police	32	23	9	0	0
Transport Canada	120	100	20	0	0
Western Economic Diversification Canada	524	305	219	0	0
Sub-total	**6,768**	**5,843**	**925**	**10**	**1**
Total Initiated in 2001-2002					**6,779**

Awards Received by Agency Staff

Public Service of Canada Award of Excellence for 2002

The Agency established the Five Year Review Team in 1998 to assist the Minister of the Environment in carrying out a statutory review of the *Canadian Environmental Assessment Act*, five years after its coming into force in 1995. A steering committee of senior Agency officials was also set up to oversee the work of the team.

The team took a lead role in drafting the Minister's report to Parliament and the proposed amendments to the Act, based on consensus recommendations arising from the review. The team worked with the Agency's senior officials to obtain Cabinet approval of the proposed changes, as well as the financial package to implement them.

The exceptional teamwork and collaboration of the Five Year Review Team ensured the successful completion of a far-reaching review under tight deadlines. This effort won the team members the Public Service of Canada Award of Excellence for 2002. The review team continues to coordinate preparations for the coming into force of the proposed changes.

Courtesy of Photo Communication Inc.

FIVE YEAR REVIEW TEAM

Top row, left to right: The Honourable Lucienne Robillard, Sid Gershberg, Heather Humphries, Bruce Boles, James Mack, Alissa Malkin, Tina Guthrie, Suzanne Latour, Ray Lamoureux, David Barnes, Bob Connelly.

Bottom row, left to right: Jim Clarke, Ghislaine Kerry, Christine Gaudreau, Keith MacLeod, Marie-Claude Goulet, Gordon Harris, Natalie Langlois.

For Further Information

Director of Communications

Canadian Environmental Assessment Agency
200 Sacré-Coeur Boulevard
Gatineau, Quebec
K1A 0H3
Telephone: (819) 997-2727
Fax: (819) 953-2891

Canadian Environmental Assessment Agency's Web Site

www.ceaa-acee.gc.ca

Treasury Board Secretariat's Web Site

www.tbs-sct.gc.ca

BUDGET DES DÉPENSES

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/23-2002
ISBN 0-660-62085-5

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Agence canadienne d'évaluation environnementale

RAPPORT SUR LE RENDEMENT

Pour la période se terminant le 31 mars 2002

David Anderson

Ministre de l'Environnement

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I MESSAGE DU MINISTRE ET SOMMAIRE

Message du ministre 3

Sommaire 5

SECTION II CONTEXTE STRATÉGIQUE

Qui nous sommes 9

Partenaires des évaluations environnementales 10

Facteurs influant sur le rendement 12

SECTION III EXAMEN DE LA *LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE*

Contexte 17

Ce que nous avons accompli en 2001-2002 17

SECTION IV RENDEMENT DE L'AGENCE

Résultats stratégiques 21

Résultat stratégique 1 : Évaluations environnementales efficaces et efficientes 23

Résultat stratégique 2 : Évaluations environnementales coordonnées et harmonisées 43

Résultat stratégique 3 : Application uniforme et prévisible des considérations environnementales dans le processus fédéral de prise de décision 51

ANNEXES

ANNEXE 1 Rapports consolidés 59

ANNEXE 2 Rendement financier 67

ANNEXE 3 Autres renseignements 73

TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 : Établissement de partenariats solides 11

Tableau 2 : Sommaire des résultats stratégiques de l'Agence 21

Tableau 3 : Sommaire des activités des commissions d'examen 27

Tableau 4 : Études approfondies exécutées en 2001-2002 29

Tableau 5 : Besoins financiers par autorisation 69

Tableau 6 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles . 70

Tableau 7 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 70

Tableau 8 : Recettes 71

Tableau 9 : Paiements législatifs 71

Tableau 10 : Paiements de transfert 72

Tableau 11 : Principales lois fédérales et ententes gérées 74

Tableau 12 : Initiatives législatives et réglementaires 75

Tableau 13 : Sommaire statistique des évaluations environnementales pour 2001-2002 78

Figure 1 : Reddition de comptes 73

SECTION I

MESSAGE DU MINISTRE ET SOMMAIRE

MESSAGE DU MINISTRE

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport sur le rendement 2001-2002* de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence). Ce rapport présente les principaux résultats obtenus par l'Agence durant l'exercice 2001-2002.

Ce n'est pas par accident que le Canada est maintenant reconnu comme l'un des pays au monde où il fait le mieux vivre. Les Canadiens sont fiers de la qualité de vie dont ils jouissent. Pour maintenir cette qualité de vie, il nous faut toutefois protéger notre air, notre eau et notre sol. Pourtant, notre santé économique dépend de nos ressources naturelles comme l'énergie et l'exploitation forestière et minière. Nous devons donc tout faire pour atteindre un équilibre entre protection de l'environnement et exploitation des ressources afin de ne pas compromettre notre qualité de vie, maintenant ou dans l'avenir.

Cet équilibre est au cœur des évaluations environnementales et, plus globalement, du développement durable. La recherche de cet équilibre nous incite à réfléchir sur les répercussions environnementales des activités humaines — où elles se déroulent, à quel moment et de quelle façon. En raison des risques d'effets négatifs et irréversibles, les évaluations environnementales sont essentielles afin de prendre des décisions éclairées à l'appui du développement durable.

Au cours de la dernière année, l'Agence a consacré beaucoup d'efforts afin de se préparer à mettre en œuvre les modifications proposées par le projet de loi C-19, la *Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, qui devrait entrer en vigueur l'an prochain.

Afin d'assurer une participation plus significative du public, l'Agence a élaboré un registre électronique qui donne aux utilisateurs un accès opportun et efficace à l'information sur les évaluations environnementales qui les touchent.

L'Agence s'est engagée à promouvoir des évaluations environnementales de grande qualité. Afin d'atteindre cet objectif, le Programme de recherche et de développement de l'Agence met en place les fondements solides d'une banque de connaissances dans le domaine de l'évaluation environnementale au Canada. L'Agence a également donné 92 séances de formation et ateliers à plus de 1 800 participants représentant des ministères fédéraux, des groupes autochtones, l'industrie, des organisations non gouvernementales et des établissements d'enseignement partout au Canada en 2001-2002.

Des travaux considérables ont été entrepris pour rationaliser le processus d'évaluation environnementale dans le cas des projets courants pouvant faire l'objet d'un examen préalable par catégorie afin d'assurer un degré plus élevé de cohérence et de prévisibilité du processus pour tous les participants.

Depuis sa création il y a sept ans, l'Agence et ses partenaires ont lutté pour que les évaluations environnementales fassent partie intégrante de la politique gouvernementale et du processus de prise de décision à tous les niveaux de gouvernement. L'Agence continuera à se fonder sur son expérience croissante afin de définir une nouvelle orientation des évaluations environnementales au Canada.

David Anderson, c.p., député
Ministre de l'Environnement

SOMMAIRE

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) fait la promotion de l'évaluation environnementale à l'échelle nationale comme un outil de planification afin de protéger et de maintenir un environnement sain et en harmonie avec une économie forte et en croissance. L'Agence dispose d'un budget annuel d'environ 12 millions de dollars et d'un effectif de 100 employés afin d'assurer l'exécution d'évaluations environnementales de grande qualité, pouvant contribuer à la prise de décision éclairée à l'appui du développement durable.

L'Agence contribue activement aux évaluations environnementales des projets proposés au Canada et fait la promotion des évaluations environnementales stratégiques dans le cadre de la planification des politiques et des programmes gouvernementaux. Elle participe également à la négociation d'ententes d'évaluation environnementale avec les autres niveaux de gouvernement, avec les groupes autochtones et avec d'autres pays.

Aujourd'hui, les évaluations environnementales font partie intégrante des politiques gouvernementales et du processus de prise de décision à tous les niveaux de gouvernement au Canada. Pour demeurer efficace et efficient, le processus d'évaluation environnementale doit continuer à s'adapter et à évoluer. À cet égard, l'Agence joue également le rôle de chef de file au niveau fédéral pour s'assurer que les évaluations environnementales conservent leur importance et leur pertinence en tant qu'outil permettant d'atteindre un développement durable.

Pendant l'exercice 2001-2002, l'Agence a contribué au développement durable par différentes activités clés, notamment :

- Appui à l'examen par le Parlement du projet de loi C-19, la *Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, par des comparutions devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de décembre 2001 à mars 2002.
- Établissement et promotion d'un programme de recherche et de développement, afin de relever les défis futurs et d'améliorer la pratique des évaluations environnementales.
- Prestation de conseils et encadrement sur la conclusion de quatre évaluations environnementales complètes ainsi que sur l'exécution de 20 autres études approfondies. Cet appui a contribué à l'amélioration de la conception de projets et de mesures d'atténuation visant à réduire ou à éliminer les effets environnementaux négatifs potentiels.

- Consultation et prestation de conseils dans 28 négociations territoriales, négociation de plusieurs ententes d'harmonisation des évaluations environnementales avec les gouvernements provinciaux et leadership dans l'harmonisation des évaluations environnementales et des cadres de réglementation dans le cas de l'aménagement possible de gazoducs dans le Nord.

Le présent rapport porte sur le rendement de l'Agence pendant l'exercice 2001-2002 en fonction des plans énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités 2001-2002*.

SECTION II

CONTEXTE STRATÉGIQUE

QUI NOUS SOMMES

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) agit comme chef de file et sert de centre d'expertise en tant qu'administrateur du processus fédéral d'évaluation environnementale. L'Agence a un seul objectif, qui est également sa mission.

Mission de l'Agence
Fournir aux Canadiens des évaluations environnementales de grande qualité qui contribuent à des décisions éclairées favorisant le développement durable.

Dirigée par le président, qui relève directement du ministre de l'Environnement,[1] l'Agence est régie par les instruments suivants :

- la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (la Loi) et ses règlements;
- l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale et les ententes bilatérales avec les gouvernements provinciaux qui définissent les modalités adoptées d'un commun accord portant sur les évaluations environnementales exécutées en collaboration;
- les ententes internationales contenant les dispositions sur les évaluations environnementales signées par le Canada, la principale étant la *Convention de la Commission économique sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière des Nations Unies pour l'Europe* (ratifiée en mai 1998).

L'Agence aide, de plus, le ministre de l'Environnement à mettre en œuvre la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* en fournissant des conseils aux autorités fédérales sur les besoins et les considérations en matière d'évaluation environnementale en ce qui concerne les politiques, plans et programmes proposés.

Pour de plus amples renseignements sur l'Agence, ses responsabilités et une liste complète des publications disponibles, consultez le site suivant : www.acee-ceaa.gc.ca

[1] La structure hiérarchique de l'Agence est présentée à la figure 1, annexe 3.

PARTENAIRES DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les évaluations environnementales fédérales sont fondées sur le principe de l'autogestion. Cela signifie que le ministère ou l'organisme fédéral responsable de la réglementation, du financement ou de l'appui d'un projet ou d'une activité doit s'assurer qu'une évaluation environnementale est effectuée. L'Agence fournit à ces ministères et organismes (appelés les autorités responsables) la formation, les conseils, l'encadrement et l'appui leur permettant de s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'évaluation environnementale en vertu de la Loi.

Dans le cas de l'évaluation environnementale de projets présentant de plus grands risques d'effets environnementaux, la participation de l'Agence est plus importante. L'Agence administre le processus d'examen par une commission et gère la période de commentaires du public dans le cas des études approfondies. Elle offre au public des possibilités de participer et fournit des avis et un soutien aux décideurs.

Responsabilité partagée des évaluations environnementales

La responsabilité des évaluations environnementales est partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, les autorités municipales et les collectivités autochtones. L'Agence travaille en collaboration avec d'autres ordres de gouvernement et avec les organisations autochtones pour s'assurer que les évaluations sont effectuées de façon efficace et uniforme et pour promouvoir des régimes efficaces d'évaluation environnementale atteignant les objectifs de toutes les parties concernées.

Organisations non gouvernementales, entreprises, groupes de citoyens et industrie

Les organisations non gouvernementales environnementales, les groupes de citoyens et les représentants de l'industrie sont des partenaires importants et des sources d'information dans le cadre de l'élaboration de politiques, de programmes et de règlements visant à améliorer le processus d'évaluation environnementale.

L'Agence promeut des voies efficaces de communication pour les intervenants et appuie plusieurs comités consultatifs. En 2001-2002, l'Agence a présidé les comités présentés au tableau 1 dont l'objectif est de mettre en commun l'information et de renforcer les évaluations environnementales.

Tableau 1 : Établissement de partenariats solides

Comité	Membres	Objectif
Comité consultatif de la réglementation (CCR)	• représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux • membres des groupes autochtones, représentants de l'industrie et organisations non-gouvernementales environnementales	• mener des consultations sur les questions de règlement et de politique en matière d'évaluation environnementale fédérale
Comité supérieur de l'évaluation environnementale (CSEE)	• cadres supérieurs du gouvernement fédéral représentant différents ministères et organismes	• partager de l'information sur les évaluations environnementales courantes et à venir qui touchent le gouvernement fédéral
Groupe fédéral-provincial des administrateurs d'évaluations environnementales	• représentants supérieurs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux en matière d'évaluation environnementale	• discuter des questions d'évaluation environnementale ayant une composante pangouvernementale
Comités régionaux d'évaluation environnementale (CREE)	• représentants régionaux en matière d'évaluation environnementale de différents ministères fédéraux et provinciaux	• partager de l'information et discuter des approches coordonnées pour les évaluations environnementales entre les autorités d'une région géographique

FACTEURS INFLUANT SUR LE RENDEMENT

L'Agence travaille dans un environnement dynamique, complexe et changeant. Sa capacité à remplir sa mission est fondée sur sa capacité à relever de nouveaux défis et à s'adapter aux nouvelles tendances. L'évaluation environnementale est au cœur de nombreuses questions délicates touchant le développement socio-économique, la protection environnementale, les intérêts des Autochtones et les relations fédérales-provinciales-territoriales. La complexité et la visibilité des projets faisant l'objet d'évaluations ont augmenté et ceux-ci recoupent des intérêts concurrentiels. Cela exige une adaptation constante aux nouvelles tendances et aux nouveaux défis.

Comités gouvernementaux

Le Canada s'est engagé à maintenir un **environnement sain**. Les engagements nationaux et internationaux dans le domaine des changements environnementaux à l'échelle mondiale continuent d'inciter l'Agence à améliorer les évaluations environnementales en tant qu'outil pour atteindre un développement durable.

Le gouvernement fédéral accorde de plus en plus d'importance à la **gestion axée sur les résultats** et à la **fonction de contrôleur moderne**. À cet égard, l'Agence doit continuer à améliorer et à démontrer clairement la valeur des évaluations environnementales et leur contribution aux priorités gouvernementales et à la vie des Canadiens.

Le Canada s'est engagé à créer des possibilités par l'**innovation**. La science joue un rôle clé pour l'atteinte de cet objectif. L'Agence doit donc continuer à prendre les mesures nécessaires pour accroître la recherche scientifique dans le domaine de l'évaluation environnementale.

Le gouvernement s'est également engagé à renforcer **son infrastructure d'information et de branchement des Canadiens**. C'est pourquoi l'Agence a reconnu la nécessité d'utiliser de nouvelles technologies pour améliorer continuellement l'accès à l'information qu'elle offre aux Canadiens de même que la qualité et l'actualité de ces renseignements.

Responsabilité partagée de gestion environnementale

En vertu de la Constitution canadienne, la responsabilité de la gestion environnementale est partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Si cet arrangement peut entraîner un dédoublement et une application inégale des évaluations environnementales, il existe un esprit de collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, ce qui assure la cohérence, l'harmonisation et l'efficacité du processus. L'Agence **travaille en étroite collaboration avec les parties intéressées** afin de favoriser un processus d'évaluation environnementale prévisible, cohérent et efficace. L'Agence promeut la collaboration par des ententes bilatérales et des communications claires.

Mondialisation

Un des phénomènes importants de la dernière décennie est la mondialisation de l'économie. Dans une économie mondiale, il est important d'évaluer les répercussions des politiques gouvernementales sur la compétitivité. La mondialisation met en lumière le potentiel qu'ont les lois et les règlements canadiens sur l'évaluation environnementale d'entraver les activités du secteur privé, particulièrement lorsqu'on les compare aux pratiques de nos concurrents. Plusieurs études ont permis de conclure que le coût de l'évaluation environnementale au Canada représente un très faible pourcentage du coût total d'un projet. Une évaluation environnementale efficace génère des avantages économiques nets pour la société, et une plus grande confiance à l'égard du processus demeure un élément clé de la compétitivité.

Équilibre entre des intérêts conflictuels

L'évaluation environnementale est au cœur de nombreuses questions délicates touchant la protection de l'environnement, les intérêts autochtones et les relations fédérales, provinciales et territoriales. La complexité et la visibilité des projets faisant l'objet d'évaluation ont augmenté et recoupent des intérêts concurrentiels. Le défi consiste à atteindre un équilibre entre ces intérêts, tout en maintenant des liens productifs et en offrant des services de grande qualité à tous les intervenants.

Autonomie gouvernementale autochtone

Par le truchement d'ententes globales de revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale, des régimes d'évaluation environnementale autochtones sont en cours d'établissement, ce qui modifiera l'exécution des évaluations partout au Canada. Les Autochtones sont très intéressés par les questions d'évaluation environnementale et désirent notamment participer plus activement au processus environnemental, intégrer leur savoir traditionnel à l'exécution des évaluations environnementales sur leurs terres, participer aux évaluations environnementales dans les cas où l'exercice des droits autochtones ou issus de traités pourrait être entravé par le développement et s'assurer de minimiser les bouleversements de leur mode de vie traditionnel et de l'environnement naturel. L'Agence doit s'assurer que ces nouveaux régimes respectent les objectifs d'autodétermination des collectivités autochtones, continuent de maintenir l'intégrité environnementale et atteignent les objectifs en matière de développement durable.

Litiges

Une tendance marquée observée récemment en matière de politique gouvernementale canadienne concerne le rôle des tribunaux dans la définition de nombreux aspects des politiques gouvernementales, des droits de la personne aux relations fédérales, provinciales et territoriales. Les évaluations environnementales ont également été touchées par certaines décisions récentes des tribunaux. Il s'agit là de l'évolution naturelle de toute nouvelle législation. À long terme toutefois, ces difficultés initiales fourniront les éclaircissements et l'orientation nécessaires pour accroître la certitude et la prévisibilité du processus d'évaluation environnementale.

Résolution des différends

La résolution des différends est un moyen efficace d'accroître le potentiel que possède le processus d'évaluation environnementale pour atteindre ses objectifs. Elle peut servir à accroître la qualité et la durabilité des décisions fédérales et accélérer le processus. L'Agence reconnaît les avantages d'une utilisation plus informelle de l'approche de résolution des différends dans le processus d'évaluation environnementale. Les modifications qui résulteront de l'examen de la Loi permettront de préciser le mandat et le rôle de l'Agence en ce qui concerne le recours aux mécanismes de résolution des différends.

SECTION III

EXAMEN DE LA *LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE*

CONTEXTE

En vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, un examen exhaustif de la Loi doit être fait cinq ans après son entrée en vigueur. Conformément à cette disposition, un examen de la Loi a été entrepris en décembre 1999 par le ministre de l'Environnement. Le 20 mars 2001, le ministre a déposé son rapport au Parlement et a présenté le projet de loi C-19, la *Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Durant la période de référence, l'Agence a fourni son soutien au ministre de l'Environnement et aux députés pendant l'examen du projet de loi C-19 et a entrepris les préparations pour la mise en œuvre des modifications proposées à la Loi. Les dépenses directes liées à cette initiative, y compris les salaires, s'élevaient à environ 1 322 000 $ en 2001-2002. Cependant, comme au cours des dernières années, toutes les sections de l'Agence, y compris les bureaux régionaux, ont contribué à cette initiative.

Le projet de loi C-19 a été approuvé en deuxième lecture devant la Chambre des communes le 4 juin 2001 et a été renvoyé au Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Les débats devant le Comité ont débuté en décembre 2001 et se poursuivaient toujours à la fin de mars 2002.

CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI EN 2001-2002

Dans le cadre de ses efforts continus à l'appui de l'examen de la Loi par le ministre de l'Environnement, l'Agence a accompli ce qui suit en 2001-2002 :

- De plus amples discussions sur la mise en œuvre des améliorations proposées à la Loi se sont tenues avec différents partenaires, notamment :
  - le Comité supérieur de l'évaluation environnementale du gouvernement fédéral;
  - les spécialistes de l'évaluation environnementale du gouvernement fédéral;
  - les administrateurs provinciaux des évaluations environnementales;
  - le Comité consultatif de la réglementation du ministre;
  - le caucus de l'évaluation environnementale du Réseau canadien de l'environnement;

  - les représentants des organisations autochtones nationales;
  - les principales associations de l'industrie.
- Le site Web de l'examen quinquennal a été maintenu afin de fournir de l'information à jour sur l'examen du projet de loi C-19 par le Comité permanent et de donner aux Canadiens accès au rapport du ministre au Parlement et au projet de Loi. Le site a reçu environ 600 visites par mois durant l'année.
- L'Agence a entrepris des travaux sur l'élaboration de nouveaux règlements en réponse aux modifications prévues à la Loi ainsi que des améliorations au *Règlement sur la liste d'exclusion* existant. La conclusion d'une partie de ce travail dépendra des résultats de l'examen des modifications proposées par le projet de loi C-19.
- L'Agence a également commencé à rédiger plusieurs documents de politique et guides de référence afin d'aider les ministères et les organismes à mettre en œuvre les dispositions qui résulteront de l'approbation du projet de loi C-19. De plus, certains documents d'orientation sont mis à jour. Des employés de toutes les sections de l'Agence participent à cet exercice.

Grâce au travail de l'Agence en 2001-2002 sur l'examen de la Loi, les spécialistes de l'évaluation environnementale et toutes les personnes intéressées par le processus d'évaluation environnementale comprennent mieux comment une loi modifiée pourrait accroître l'efficacité des procédures et améliorer la reddition de comptes au public.

De plus, les travaux préliminaires de l'Agence sur l'élaboration de politiques et de documents d'orientation et la modification des documents existants permettront la conclusion rapide de ceux-ci une fois le contenu final du projet de loi C-19 connu. Ces travaux préliminaires permettront d'accélérer le processus d'apprentissage des spécialistes de l'évaluation environnementale de tous les ministères et organismes fédéraux afin qu'ils soient prêts à mettre en œuvre la version améliorée de la Loi dès que le projet de loi sera approuvé.

Pour de plus amples renseignements sur l'examen quinquennal de la Loi, consultez le site suivant :
www.acee-ceaa.gc.ca/0001/index_f.htm

L'équipe de l'examen quinquennal a reçu le Prix d'excellence 2002 de la fonction publique du Canada.

SECTION IV

RENDEMENT DE L'AGENCE

RÉSULTATS STRATÉGIQUES

Ce rapport sur le rendement ministériel est structuré en fonction des résultats stratégiques — soit les avantages à long terme pour les Canadiens, qui découleront de la mission de l'Agence. Les résultats stratégiques, le principal outil permettant de discuter des plans et priorités futurs, sont l'équivalent des objectifs des secteurs d'activité et des engagements clés utilisés dans les rapports ministériels antérieurs sur le rendement de l'Agence. Le cadre de planification figurant dans le présent rapport est conforme à celui décrit dans le *Rapport sur les plans et priorités 2002-2003*.

Chaque résultat stratégique comprend deux ou trois résultats intermédiaires, qui correspondent également à bon nombre des objectifs de la stratégie de développement durable de l'Agence.

Tableau 2 : Sommaire des résultats stratégiques de l'Agence

Résultats stratégiques	Résultats intermédiaires – Objectifs de la stratégie de développement durable
1. Évaluations environnementales efficaces et efficientes	1.1 Être reconnu comme un défenseur crédible des évaluations environnementales de grande qualité.
	1.2 Faire avancer la science et la pratique de l'évaluation environnementale.
	1.3 Apprendre de l'expérience et partager les résultats.
2. Évaluations environnementales coordonnées et harmonisées	2.1 Clarifier et améliorer le processus d'évaluation environnementale de concert avec les autres secteurs de compétence et les autres partenaires fédéraux.
	2.2 Renforcer les liens avec les partenaires et les intervenants.
3. Application uniforme et prévisible des considérations environnementales dans le processus fédéral de prise de décision	3.1 Améliorer la capacité de l'Agence à suivre, évaluer et promouvoir le respect de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.
	3.2 Combler les lacunes en matière d'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 1
ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES EFFICACES ET EFFICIENTES

L'Agence s'est engagée à fournir aux Canadiens des évaluations environnementales qui sont efficaces et efficientes, qui font intervenir le public et qui appuient les principes du développement durable.

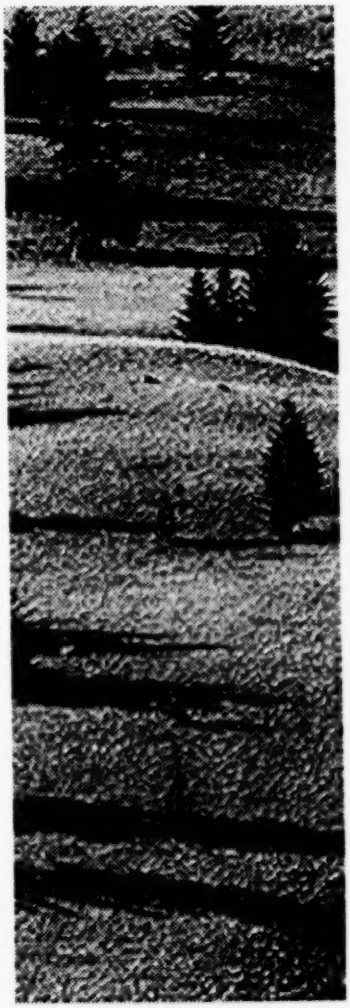

Contexte

L'Agence joue un rôle important en matière d'orientation, de formation, de recommandations et de prestation de conseils pertinents et opportuns aux décideurs des ministères et organismes fédéraux. Cela permet d'assurer que les décisions sur les évaluations environnementales sont conformes à la Loi, qu'elles reflètent des pratiques d'évaluation environnementale efficaces et efficientes, qu'elles tiennent compte des valeurs du public et qu'elles appuient les principes de développement durable. L'Agence joue un rôle encore plus considérable dans le cas de l'évaluation de projets ayant le potentiel de causer des effets environnementaux importants; elle doit alors gérer les éléments du processus d'évaluation, fournir au public des possibilités de participation et donner des conseils et de l'aide aux décideurs.

Une évaluation environnementale efficace et efficiente signifie bien des choses. Elle signifie l'intégration des considérations environnementales au début de la phase de planification d'un projet, de manière à atténuer ou à éviter les effets environnementaux négatifs ainsi que les coûts qui y sont associés. Elle implique la réalisation d'évaluations environnementales permettant de couvrir tous les effets environnementaux potentiels. Elle implique que les Canadiens ont, dans le processus d'évaluation environnementale, la possibilité d'exprimer leur opinion, de participer de façon probante aux décisions qui les touchent et, en bout de ligne, de participer au processus de prise de décision. Enfin,

elle implique que les décideurs ont en mains toute l'information nécessaire pour prendre des décisions éclairées à l'appui du développement durable.

Stratégie

L'Agence est responsable de s'assurer que ses actions contribuent à ces résultats. Pour obtenir ces résultats stratégiques, l'Agence a concentré ses efforts sur les résultats intermédiaires suivants :

1.1 Être reconnu comme un défenseur crédible des évaluations environnementales de grande qualité.

1.2 Faire avancer la science et la pratique de l'évaluation environnementale.

1.3 Apprendre de l'expérience et partager les résultats.

Résultat intermédiaire

1.1 Être reconnu comme un défenseur crédible des évaluations environnementales de grande qualité.

La défense du processus fédéral d'évaluation environnementale est au cœur du leadership de l'Agence. Pour que l'Agence soit un défenseur efficace des évaluations environnementales de grande qualité, les Canadiens doivent avoir confiance en un système qui répond à leurs besoins et qui est fondé sur des pratiques fiables.

Par l'intermédiaire de ses guides et de ses cours de formation, l'Agence informe les ministères et organismes fédéraux et les autres organisations quant aux moyens d'améliorer leurs pratiques d'évaluation environnementale. Les six bureaux régionaux de l'Agence jouent un rôle clé dans la diffusion de ces renseignements et assurent un lien continu avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

L'Agence favorise les évaluations environnementales de grande qualité de différentes façons. Elle fournit :

- des services de secrétariat et des conseils aux commissions d'examen;
- des conseils aux autorités responsables, aux promoteurs et aux autres participants durant les études approfondies ainsi qu'au ministre de l'Environnement au moment de déterminer les étapes du processus d'étude approfondie;
- des conseils aux autorités responsables, aux promoteurs et aux autres participants durant le processus d'examen préalable et l'élaboration des modèles de rapport d'examen préalable par catégorie ainsi que des conseils au président de l'Agence quant au choix des modèles de rapport d'examen préalable par catégorie.

Afin de promouvoir des évaluations environnementales efficaces et efficientes, l'Agence doit maintenir un niveau élevé d'expertise interne et être reconnue comme un fournisseur de conseils de qualité. L'Agence a entrepris plusieurs activités afin de renforcer son rôle et a atteint les résultats suivants.

RÉSULTATS 2001-2002

NOUS AVONS CONTINUÉ DE FOURNIR UN SOUTIEN ADMINISTRATIF AUX COMMISSIONS D'EXAMEN.

Commissions d'examen

Les commissions d'examen sont la forme la plus visible et la plus publique d'évaluation environnementale. La participation du public est une des principales caractéristiques des commissions d'examen. Le public a la possibilité de participer à un examen approfondi des effets environnementaux d'un projet. Les commissions d'examen sont une tribune unique permettant un échange franc et ouvert de points de vue. Elles permettent également d'informer et de faire participer un grand nombre de groupes et de particuliers intéressés par le processus d'évaluation environnementale.

Les commissions d'examen sont indépendantes du gouvernement et leurs membres sont nommés par le ministre de l'Environnement. Une fois l'évaluation terminée, la commission rédige un rapport à l'intention du ministre de l'Environnement et de l'autorité responsable. Les recommandations formulées par la commission d'examen sont de nature consultative et le gouvernement fait suite au rapport de la commission d'examen.

La commission effectue ses évaluations de façon entièrement ouverte et publique; les groupes et les particuliers intéressés présentent des informations et leurs opinions pendant des audiences publiques. La participation du public aux commissions d'examen est facilitée par le Programme d'aide financière aux participants, qui fournit une aide financière aux organisations publiques et aux particuliers ayant un intérêt légitime envers le projet.

Les principales tâches de l'Agence dans une commission d'examen sont de gérer le processus d'examen et de fournir un soutien technique et administratif à la commission, de gérer le Programme d'aide financière aux participants et de concevoir et de mettre en œuvre un programme d'information du public.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site suivant :
www.acee-ceaa.gc.ca/0009/0001/index_f.htm

La gestion des différentes commissions d'examen demeure un élément important des réalisations de l'Agence en 2001-2002. Si aucune commission n'a pu terminer ses travaux durant l'exercice, quatre étaient actives au cours de cette période. Leurs activités sont présentées au tableau 3. Deux de ces commissions continueront d'être actives durant le prochain exercice.

Tableau 3 : Sommaire des activités des commissions d'examen

Projet de gazoduc GSX Canada Pipeline	Plan d'accumulation et de dérivation des eaux de la rivière Highwood	Projet de gazoduc Canadian Millennium	Projet d'autoroute du ruisseau Red Hill
La commission d'examen conjoint a été officiellement mise en œuvre en 2001 par une entente entre le ministre de l'Environnement et l'Office national de l'énergie. Avant que l'entente soit conclue, l'Agence l'a rendue publique afin d'obtenir des commentaires du public. Quelque 70 mémoires du public ont été reçus et examinés. En octobre 2001 et janvier 2002, la commission d'examen conjoint a tenu des séances d'information publiques sur le processus et les procédures, sur les points qui devraient être examinés par la commission et les renseignements que devraient fournir les promoteurs du projet. Les 12 séances ont attiré de nombreux participants et la commission a reçu plus de 150 réponses ou présentations. La commission d'examen conjoint tiendra des audiences publiques sur le projet à l'automne 2002.	La commission d'examen conjoint a poursuivi son examen en 2001-2002. En collaboration avec l'Alberta Natural Resources Conservation Board, la commission d'examen a tenu des audiences publiques en juin et en décembre 2001 afin d'obtenir des mises à jour sur l'évolution du projet. La commission a reçu 45 présentations du public pendant les deux séances. La commission a publié son troisième Rapport d'examen conjoint en juillet 2001 et son quatrième en mars 2002.	En août 2001, les promoteurs du projet ont officiellement retiré leur demande. Au début de décembre 2001, le ministre de l'Environnement a annoncé qu'il avait mis fin à l'évaluation environnementale du projet et avait dissout la commission d'examen conjoint.	En 1999, une commission d'examen conjoint a été nommée pour examiner le projet. La ville de Hamilton, promoteur du projet, a par la suite contesté l'application de la Loi au projet devant la Cour fédérale. Celle-ci a statué en avril 2001 que la Loi ne s'appliquait pas à ce projet et que le renvoi du projet à une commission d'examen n'était pas justifié. Même si le gouvernement fédéral en a appelé d'une partie de la décision, il n'a pas contesté la conclusion de la cour à l'effet que le projet ne devait pas être renvoyé devant une commission d'examen. Le ministre a écrit aux membres de la commission leur précisant que la commission n'avait plus le mandat juridique d'effectuer une évaluation environnementale. Le gouvernement a été débouté de son appel en novembre 2001.

RÉSULTATS 2001-2002

NOUS AVONS FOURNI DES CONSEILS ET DE L'AIDE AU MINISTRE POUR FACILITER SA PRISE DE DÉCISION SUR LES ÉTUDES APPROFONDIES.

Études approfondies

Certains projets ont le potentiel de causer des effets environnementaux négatifs importants ou de soulever les préoccupations du public. Ces types de projet sont définis et énoncés dans le *Règlement sur la liste d'étude approfondie*. Une étude approfondie examine les mêmes facteurs qu'une commission d'examen, mais l'évaluation elle-même est gérée et exécutée par l'autorité responsable.

Avant de prendre une décision concernant un projet, l'autorité responsable présente le rapport d'étude approfondie à l'Agence. Celle-ci s'assure que le rapport a été préparé conformément à la Loi et rend le rapport public afin d'obtenir des commentaires de la population. À la fin de la période de consultation, le ministre de l'Environnement détermine l'étape suivante du processus d'évaluation environnementale, selon les résultats de l'étude approfondie et les commentaires du public reçus par l'Agence.

Le rôle de l'Agence dans le processus d'étude approfondie est de fournir des conseils aux autorités responsables, aux promoteurs du projet et au public, de s'assurer que les rapports d'étude approfondie sont conformes à la Loi, de gérer la période de consultation du public et de donner des conseils au ministre de l'Environnement, afin de lui permettre de déterminer si le projet pourrait avoir des effets environnementaux négatifs importants.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site suivant :
www.acee-ceaa.gc.ca/0009/0003/index_f.htm

Quatre études approfondies ont été effectuées durant l'exercice 2001-2002. Elles sont présentées dans le tableau 4 ci-dessous. Une cinquième étude, sur la désaffectation de l'usine Pyrocell (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada), a été soumise à l'examen du public en mars 2002. Le processus a été complété au début d'avril 2002.

Tableau 4 : Études approfondies exécutées en 2001-2002

Étude approfondie	Promoteur du projet	Ministère responsable	Description du projet
Projet d'exploitation du gisement pétrolier White Rose	Husky Oil Ltd.	Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers	Husky Oil Ltd. propose d'exploiter le gisement pétrolier White Rose situé à environ 350 km à l'est de St. John's.
Complexe hydroélectrique Toulnustouc	Hydro-Québec	Pêches et Océans Canada	Hydro-Québec propose de construire un complexe hydroélectrique de 526 MW sur la rivière Toulnustouc.
Piste d'atterrissage et chemin d'accès de St. Theresa Point et de Wasagamack Airstrip	Transports et Services gouvernementaux du Manitoba	Affaires indiennes et du Nord Canada	Transports et Services gouvernementaux du Manitoba propose de construire une piste d'atterrissage et un chemin d'accès quatre saisons de 28 kilomètres entre les réserves des Premières nations de St. Theresa Point et de Wasagamack, qui sont situées sur la rive ouest du lac Island, à 500 kilomètres au nord de Winnipeg.
Désaffectation des laboratoires Whiteshell	Énergie atomique du Canada limitée	Commission canadienne de sûreté nucléaire	Énergie atomique du Canada a soumis une proposition en vue de désaffecter les laboratoires de recherche nucléaire Whiteshell à Pinawa au Manitoba.

ÉTUDE DE CAS

Avantages d'une étude approfondie — Projet d'exploitation du gisement pétrolier White Rose

Husky Oil Limited, en partenariat avec Pétro-Canada, a soumis une proposition en vue de mettre en valeur des réserves de pétrole du champ extracôtier à environ 350 kilomètres à l'est de St. John's à Terre-Neuve. Le projet portera sur l'extraction de quelque 36 millions de m^3 de pétrole d'un secteur d'environ 40 km^2 dans le bassin Jeanne d'Arc. Les frais de mise en exploitation du projet s'élèveront à environ 2,35 milliards de dollars, les coûts avant extraction du pétrole se chiffrant à moins de 2 milliards de dollars. Les coûts d'exploitation du gisement entier devraient s'élever à environ 2 milliards de dollars pendant les 15 années de vie prévue du gisement.

L'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers (OCTNHE) est responsable, au nom du gouvernement du Canada et du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, de la gestion des ressources pétrolières dans la zone extracôtière de Terre-Neuve. L'Office et les autres autorités fédérales responsables du projet ont soumis un rapport d'étude approfondie à l'Agence en avril 2001.

Le rapport d'étude approfondie précise que le projet pourrait être exécuté sans effets environnementaux négatifs importants, si l'on tient compte des mesures d'atténuation des effets et du programme de suivi. Par suite de l'étude approfondie, les mesures d'atténuation suivantes seront appliquées :

- utilisation de boues de forage à base d'eau lorsque cela est possible;
- recyclage des boues de forage synthétiques et des autres liquides ou solides de forage;
- traitement des déblais de forage;
- traitement des liquides de forage, des vidanges de point, des eaux de cale, des déchets sanitaires et domestiques, des eaux de refroidissement et des eaux produites;
- transport des déchets solides dans la zone côtière;
- élaboration d'un plan de gestion des déchets afin de fournir une orientation en matière de traitement des déchets extracôtiers;
- élaboration d'un plan de restauration de l'habitat du poisson;
- conception de matériel visant à réduire les émissions atmosphériques;
- préparation d'un plan d'urgence afin d'atténuer et d'éliminer les effets des déversements de pétrole en mer.

L'évaluation environnementale effectuée pour ce projet a permis l'examen des facteurs environnementaux dans le processus de planification du projet, ce qui a amélioré la gestion environnementale du projet dès sa mise en œuvre.

Le 28 mars 2002, Husky Oil a annoncé qu'elle allait de l'avant avec le projet White Rose et que le forage débuterait à l'été 2003.

Le public participe de différentes façons à la préparation du rapport d'étude approfondie. De plus, l'Agence prévoit une période d'examen et de consultation du public à la fin du processus d'étude approfondie, avant que le ministre de l'Environnement détermine les étapes suivantes. Dans bien des cas, les questions qui préoccupent le public sont résolues avant la rédaction du rapport et aucune question n'est soulevée durant la période de commentaires.

RÉSULTATS 2001-2002

NOUS AVONS OFFERT UNE TRIBUNE POUR LE PARTAGE D'INFORMATIONS.

- En 2001-2002, plus de 1 800 personnes ont participé aux 92 séances de formation offertes par l'Agence partout au Canada. Ces séances portaient notamment sur l'orientation sur la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la formation en évaluation des effets cumulatifs et les examens préalables en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.
- Le Comité supérieur de l'évaluation environnementale (CSEE), formé de cadres supérieurs fédéraux représentant les ministères et organismes de la région de la capitale nationale, continue à promouvoir le dialogue entre l'Agence et ses partenaires fédéraux. L'Agence a créé un groupe de travail sur la formation et l'orientation comme sous-comité du CSEE. L'objectif de ce groupe de travail est d'aider l'Agence à cerner les besoins de formation et d'orientation des ministères et organismes fédéraux et à les informer des activités de formation et d'orientation offertes par l'Agence. Les renseignements recueillis au cours de ces séances ont été utilisés pour produire une stratégie prospective de formation et d'orientation pour 2002-2005.

Pour de plus amples renseignements sur la formation, consultez le site Web suivant : www.acee-ceaa.gc.ca/0010/0002/index_f.htm

RÉSULTATS 2001-2002

NOUS AVONS FOURNI DES CONSEILS ET DE L'AIDE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES STRATÉGIQUES.

Évaluation environnementale stratégique

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est le processus systématique et approfondi d'évaluation des effets environnementaux d'une politique, d'un plan ou d'un programme et des solutions de rechange. En 1990, le gouvernement fédéral a mis en œuvre une directive exigeant l'évaluation des énoncés de politique. Cette directive a été mise à jour avec l'adoption de la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes.* Depuis, l'Agence a fait la promotion active des EES à titre d'outil servant à la prise de décision écologiquement viable.

En vertu de la directive du Cabinet de 1999, l'évaluation d'un projet de politique, de plan ou de programme doit être faite lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- la proposition est présentée à un ministre ou au Cabinet aux fins d'approbation;
- la mise en œuvre de la proposition pourrait avoir des répercussions environnementales, positives ou négatives.

La directive du Cabinet de 1999 assure les Canadiens que les décideurs ont en mains une analyse environnementale avant de prendre une décision sur un projet de politique, de plan ou de programme.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site suivant :
www.acee-ceaa.gc.ca/0011/0002/dir_f.htm#Guide

L'Agence a fourni des conseils et de l'aide aux ministères fédéraux pour la mise en œuvre de la directive du Cabinet de 1999 en :

- travaillant avec les ministères et organismes fédéraux et en participant à l'élaboration des lignes directrices internes sur les EES afin de promouvoir le respect des politiques fédérales sur les EES;
- tenant une rencontre du sous-comité des EES du Comité supérieur de l'évaluation environnementale en octobre 2001 afin de faciliter l'échange d'informations entre les organisations fédérales sur la pratique d'évaluations environnementales stratégiques;

- élaborant de nouvelles ressources Web en partenariat avec d'autres ministères et organismes fédéraux, y compris une série d'études de cas et plusieurs foires aux questions qui aideront les analystes des politiques du gouvernement à mieux comprendre leurs obligations en vertu de la directive du Cabinet de 1999. Ces documents devraient être affichés sur le site Web de l'Agence en 2002.

- L'Agence a fait la promotion des évaluations environnementales stratégiques à l'échelle internationale en participant à un atelier tenu par la Public Sector Reform Initiative en Chine, à un forum international sur les EES à La Haye et en assistant comme observateur à quatre séances d'un groupe de travail sur le développement d'un protocole de EES en vertu de la *Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière*.

ÉTUDE DE CAS

Mise en œuvre de l'évaluation environnementale stratégique — Progrès réalisés par le gouvernement fédéral

L'Agence a travaillé de près avec l'administration fédérale à la mise en œuvre de la directive du Cabinet de 1999. Différents ministères fédéraux ont fait d'importants progrès en ce qui concerne l'établissement de procédures internes à l'appui des évaluations environnementales stratégiques, notamment Industrie Canada, Transports Canada et Affaires extérieures et Commerce international. Par exemple, Affaires extérieures et Commerce international a élaboré un *Cadre d'évaluation environnementale des négociations commerciales* et des *Lignes directrices concernant les évaluations environnementales stratégiques de politiques, de plans et de programmes*.

Résultat intermédiaire

1.2 Faire avancer la science et la pratique de l'évaluation environnementale.

La capacité de l'Agence d'agir comme chef de file est fondée en partie sur sa capacité de promouvoir des pratiques d'évaluation environnementale de pointe. À ce titre, il est essentiel que l'Agence obtienne l'appui d'autres ressources à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement si elle veut influer sur l'élaboration d'approches novatrices et faire avancer la pratique de l'évaluation environnementale.

Les priorités de l'Agence dans ce rôle sont les suivantes : participer à l'avancement des évaluations environnementales, appuyer la recherche en matière d'évaluation environnementale, suivre les tendances et les percées en évaluation environnementale et servir de lien pour le partage de connaissances entre le gouvernement fédéral et d'autres intervenants.

Dans ce rôle de défenseur d'une bonne gestion environnementale, l'Agence élabore des outils d'évaluation environnementale et en assure l'accès à ses partenaires. Elle a obtenu les résultats suivants.

RÉSULTATS 2001-2002

NOUS AVONS PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE NOUVEAUX RAPPORTS D'EXAMEN PRÉALABLE PAR CATÉGORIE, DE NOUVELLES PROCÉDURES ET DE NOUVEAUX DOCUMENTS D'ORIENTATION.

Examen préalable par catégorie

L'évaluation environnementale de certains projets courants peut être rationalisée par le recours à un examen préalable par catégorie. Un rapport d'examen préalable par catégorie présente les connaissances accumulées sur les effets environnementaux d'un type ou d'une catégorie donnée de projets et cerne les mesures connues permettant d'éliminer ou d'atténuer les effets environnementaux négatifs. Il prévoit également un processus d'application de ces connaissances aux projets futurs du même type ou de la même catégorie.

Les autorités responsables présentent un rapport d'examen préalable par catégorie à l'Agence aux fins de révision et de déclaration. L'Agence rend ensuite le rapport public aux fins d'examen. Les observations du public sont examinées par l'Agence et l'autorité responsable avant que l'Agence déclare si le rapport est acceptable comme modèle d'examen préalable par catégorie.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site suivant :
www.acee-ceaa.gc.ca/0009/0004/0001/index_f.htm

En 2001-2002, l'Agence a appuyé l'élaboration des examens préalables par catégorie en fournissant une assistance technique aux ministères fédéraux et aux promoteurs des projets. L'Agence continue à travailler sur plus d'une douzaine de rapports d'examen préalable par catégorie et de lignes directrices d'évaluation par catégorie, notamment :

- Projets de routes utilisées pour le transport du grain des Prairies, Administration du rétablissement agricole des Prairies;
- Construction d'un détachement et de logements familiaux en Colombie-Britannique, Gendarmerie royale du Canada;
- Programme de l'infrastructure écologique, Bureau de l'infrastructure et sociétés d'État.

L'Agence s'attend à ce que ces rapports d'examen préalable par catégorie et d'autres, en cours d'élaboration, lui soient soumis en 2002-2003. L'utilisation de ces rapports d'examen préalable par catégorie permettra aux autorités responsables d'orienter leurs évaluations, d'utiliser efficacement leurs ressources et de s'assurer de tenir compte des facteurs environnementaux au moment de la planification et de la mise en œuvre d'un projet.

- En prévision des changements aux dispositions sur les examens préalables par catégorie proposés dans le projet de loi C-19, l'Agence a entrepris d'élaborer du matériel d'orientation et de nouvelles procédures. Des séances de formation et de sensibilisation sont prévues; elles seront données dès que le projet de loi sera adopté. Ce travail devrait se poursuivre au cours du prochain exercice.

RÉSULTATS 2001-2002

NOUS AVONS CONTINUÉ À APPUYER LA PARTICIPATION DU PUBLIC.

Programme d'aide financière aux participants

Le Programme d'aide financière aux participants offre une aide financière aux membres du public et aux organisations afin qu'ils puissent se préparer aux commissions d'évaluation environnementale et y participer. Ce programme aide les membres du public :

- à se préparer pour les réunions d'établissement de la portée des effets au cours desquelles on définit les facteurs que les promoteurs des projets doivent examiner dans leurs énoncés des incidences environnementales et à y participer.
- à revoir les énoncés des incidences environnementales, à se préparer aux audiences publiques de la commission d'examen et à y participer.

Les travaux pour lesquels on fournit de l'aide financière doivent être liés à l'évaluation environnementale du projet en question et doivent permettre de fournir à la commission des renseignements qui n'ont pas déjà été présentés par le promoteur ou par d'autres participants.

Un comité d'examen de l'aide financière est établi par l'Agence pour chacune des commissions d'examen. Ce comité est indépendant de la commission et du promoteur. Le comité revoit les demandes de financement et fait des recommandations au président sur l'attribution des fonds. Le président prend la décision définitive sur le financement.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web suivant :
www.acee-ceaa.gc.ca

- En juin 2001, l'Agence a annoncé que le gouvernement fédéral fournirait jusqu'à 100 000 $ de financement aux participants à la Commission d'examen conjoint du Projet de gazoduc GSX. Par suite d'un examen des demandes, huit récipiendaires, représentant différents organismes communautaires, environnementaux et autochtones, ont obtenu des fonds afin d'appuyer leur participation à l'évaluation menée par la commission d'examen conjoint.

- Afin d'accroître l'accessibilité au programme, l'Agence a publié un guide, un formulaire de demande et une entente de contribution sur son site Web.
- Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* en 1995, l'Agence a attribué plus de 1 000 000 $ à quelque 75 récipiendaires participant à l'évaluation de neuf projets.

Dispositions transfrontalières en vertu de la Loi

Les effets environnementaux potentiels d'un projet ne respectent pas nécessairement les frontières ou les secteurs de compétence. Ainsi, en vertu des articles 46, 47 et 48 de la Loi, le ministre peut, en réponse à une demande d'un gouvernement ou à une pétition par les intervenants, soumettre un projet à une évaluation des effets environnementaux transfrontaliers. Cela peut être effectué par un médiateur ou par une commission d'examen. L'Agence coordonne le processus d'examen des effets environnementaux transfrontaliers des projets faisant l'objet de telles demandes ou pétitions. L'Agence offre également son soutien au ministre en matière d'évaluation efficace, opportune et uniforme des demandes et des pétitions et lui indique si les projets peuvent causer des effets transfrontaliers justifiant une telle évaluation.

- En 2001-2002, l'Agence a entamé des enquêtes sur 13 projets faisant l'objet de demandes ou de pétitions en vertu des dispositions transfrontalières de la Loi. Le 31 mars 2002, l'Agence avait terminé l'examen de quatre de ces projets. Après un examen approfondi et une analyse technique par les ministères fédéraux experts, on a conclu que ces projets ne devraient pas causer d'effets transfrontaliers importants et qu'il n'était pas nécessaire que le ministre les renvoie devant une commission d'examen ou un médiateur. Les effets environnementaux transfrontaliers des neuf autres projets faisaient toujours l'objet d'une enquête par l'Agence le 31 mars 2002.

RÉSULTATS 2001-2002

NOUS AVONS APPUYÉ L'ÉLABORATION DE DIFFÉRENTES PRATIQUES NOVATRICES.

- En octobre 2001, l'Agence a embauché un gestionnaire chargé de la conciliation et du règlement des différends afin de promouvoir le dialogue et la communication entre les parties participant aux évaluations environnementales. Le gestionnaire a donné des cours sur la négociation raisonnée au personnel de l'Agence, afin d'accroître ses compétences et ses connaissances. La réponse favorable à ces séances de formation a mené à l'élaboration d'un cours similaire qui sera offert aux clients externes en 2002-2003. De plus, des experts en règlement des différends ont été embauchés sur une base contractuelle dans deux régions afin de consulter les autres ministères fédéraux et les intervenants et d'agir comme conciliateurs au besoin.

ÉTUDE DE CAS

Une médiation efficace — Le règlement extrajudiciaire des différends (RED) et la Péninsule Bruce

L'acquisition d'une propriété adjacente au Parc national de la Péninsule Bruce à Tobermory en Ontario pour la création d'un parc et d'une zone de conservation est un exemple d'une initiative réussie de règlement des différends par l'Agence. À l'origine, la Northern Bruce Timber Logging Company avait proposé d'exploiter le thuya occidental sur la propriété, une des plus grandes zones forestières privées de la région. La proposition a été fortement contestée par des groupes comme la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada, la Federation of Ontario Naturalists, la bande indienne des Chippewas de Saugeen et la Première nation Nawash, entre autres.

L'Agence a estimé que les groupes intéressés étaient prêts à résoudre le problème par la médiation. L'Agence a offert les services d'un médiateur qui a déterminé que la compagnie forestière était disposée à vendre la propriété de 567 hectares (1 400 acres) à la Société canadienne pour la conservation de la nature et à Parcs Canada. Le médiateur a aidé les parties à s'entendre sur les conditions de la vente, qui devrait être conclue en 2002-2003. En plus de résoudre le conflit, l'entente permet d'assurer que les terrains essentiels à la préservation de l'intégrité écologique du Parc national de la Péninsule Bruce seront protégés et conservés pour les générations futures.

Recherche et développement en matière d'évaluation environnementale

Le Programme de recherche et de développement, lancé en septembre 2000, est axé sur les solutions et examine les questions de politique et de procédure afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des évaluations environnementales. Le programme fournit 200 000 $ par année aux chercheurs afin de financer des travaux dans les domaines prioritaires suivants :

- détermination de l'importance des effets environnementaux;
- suivi;
- évaluation des effets de l'activité humaine;
- cadres environnementaux régionaux;
- intégration des changements climatiques aux évaluations environnementales.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site suivant :
www.acee-ceaa.gc.ca/0010/0001/index_f.htm

- Dans le cadre du Programme de recherche et de développement, l'Agence a financé 10 projets de recherche en 2001-2002 dans plusieurs domaines prioritaires, comme les effets environnementaux régionaux, l'importance de ces effets et le suivi.
- L'Agence a rédigé un document d'orientation intitulé *Bonnes pratiques de détermination de la portée*. Le document est un recueil des meilleures pratiques recueillies auprès des ministères et des organismes fédéraux ayant effectué des évaluations environnementales. Ce rapport sera intégré aux documents ultérieurs de l'Agence visant l'innovation des pratiques en matière d'évaluation environnementale.
- Un suivi continu et un examen des commentaires du public reçus par l'Agence ont contribué à l'amélioration de l'Index fédéral des évaluations environnementales. De nouvelles fonctions de recherche ont été intégrées afin de faciliter l'accès à l'information sur les évaluations environnementales inscrites dans cet Index. Une recherche rapide sur la participation du public a été ajoutée afin de fournir au public un point d'accès unique aux évaluations pour lesquelles on a sollicité les commentaires du public.
- L'Agence a entrepris la préparation d'un document de travail sur l'état actuel des connaissances traditionnelles en écologie en tant que prélude à l'élaboration de lignes directrices à l'intention des autorités responsables. Le projet de loi C-19 propose une modification à la Loi afin de reconnaître le rôle des connaissances traditionnelles en écologie dans le contexte des évaluations environnementales fédérales.

Résultat intermédiaire

1.3 Apprendre de l'expérience et partager les résultats.

Le recours à l'expérience acquise des évaluations environnementales antérieures présente plusieurs avantages — l'examen des évaluations antérieures a aidé l'Agence et les autres intervenants à déterminer l'orientation des politiques et à améliorer leur prestation de conseils. Les rapports sur l'efficacité des évaluations environnementales permettent également d'accroître la confiance du public et d'encourager la participation du public.

L'Agence favorise également l'apprentissage continu et l'élaboration de nouvelles pratiques en évaluation environnementale auprès de ses partenaires et clients. Elle s'assure que les résultats sont transmis aux spécialistes de l'évaluation environnementale afin de promouvoir des pratiques fiables et l'intégration des facteurs environnementaux au processus de prise de décision. Les activités de l'Agence dans ce domaine ont permis d'obtenir les résultats suivants.

RÉSULTATS 2001-2002

NOUS AVONS CONTINUÉ DE PROMOUVOIR LES MEILLEURES PRATIQUES EN ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE.

- Afin de partager les résultats obtenus récemment par le Programme de recherche et de développement, l'Agence a tenu trois colloques à Montréal, Toronto et Vancouver. Les chercheurs ont fait des présentations sur les résultats de leurs travaux dans les domaines du **suivi**, des **changements climatiques** et de l'**importance**. Près de 300 personnes ont assisté à ces séminaires.
- Un nouveau cours de formation, intitulé Examens préalables en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* a été préparé. Ce cours est destiné aux spécialistes de l'évaluation environnementale et présente une approche axée sur les pratiques exemplaires pour ces examens préalables en vertu de la Loi. Sept séances ont été offertes dans diverses régions du pays.
- Par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, l'Agence a examiné avec les ministères et les organismes fédéraux des sujets précis qui ont fourni des possibilités d'apprentissage liées à l'avancement des aspects de procédure et de gestion des responsabilités en évaluation environnementale. Par exemple :

- Le bureau du Pacifique et du Nord a travaillé avec Patrimoine Canada et d'autres ministères et organismes fédéraux à la définition préliminaire des questions environnementales et à l'élaboration d'une stratégie d'évaluation environnementale reliée à la demande de Vancouver-Whistler de tenir les Jeux olympiques d'hiver de 2010.

- Le bureau des Prairies a travaillé avec Diversification de l'économie de l'Ouest afin d'examiner les questions concernant la définition de la portée de l'évaluation et la participation du public à l'évaluation environnementale d'une proposition controversée sur la construction d'un stade au centre-ville de Winnipeg.

RÉSULTATS 2001-2002

NOUS NOUS SOMMES ASSURÉS QUE LES CANADIENS ONT ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS ACTUELS SUR LES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES.

- Le remaniement du site Web de l'Agence a permis de fournir au public une source exhaustive de renseignements sur les évaluations environnementales (voir l'initiative Gouvernement en direct à l'annexe 1). Un outil de recherche puissant et un menu bien défini ont grandement accru l'accessibilité de l'information contenue sur le site Web de l'Agence.

RÉSULTATS 2001-2002

NOUS ÉLABORONS UN DOCUMENT NATIONAL D'ORIENTATION POUR L'INTÉGRATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AUX ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES.

- Un groupe de travail fédéral-provincial-territorial a été établi en janvier 2002 afin d'élaborer un document d'orientation national sur l'intégration des changements climatiques aux évaluations environnementales. Voici les progrès accomplis jusqu'à présent :
  - Le mandat et le plan de travail ont été mis au point. Le travail a été séparé en cinq étapes : cueillette de l'information et analyse, élaboration d'une ébauche, consultations gouvernementales, consultation des intervenants et soumission du document à l'examen des secteurs de compétence. Le 1er avril 2002, le groupe de travail avait terminé l'étape 1.

- Un document sommaire a été préparé afin de compiler l'information recueillie sur la science des changements climatiques, les mesures permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de gérer les répercussions des changements climatiques, la prise en compte des changements climatiques dans les évaluations environnementales antérieures, la prise en compte des changements climatiques dans les évaluations environnementales internationales, les méthodologies pouvant être utilisées dans l'ébauche du document d'orientation et une liste des ressources pertinentes, comme les sites Web, les articles, les documents et les présentations.

- L'étape 2 du processus, soit l'élaboration d'une ébauche de document d'orientation, était en cours le 1er avril 2002. Les cinq étapes du travail devraient être terminées en décembre 2002. Une fois le document terminé, les spécialistes de l'évaluation environnementale disposeront de lignes directrices de base sur le traitement de la question complexe de l'intégration des répercussions des changements climatiques aux évaluations environnementales.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 2 : ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES COORDONNÉES ET HARMONISÉES

L'Agence s'est engagée à fournir aux Canadiens des évaluations environnementales coordonnées au sein du gouvernement et harmonisées avec celles des autres secteurs de compétence.

Contexte

Toutes les autorités fédérales, provinciales et territoriales du Canada administrent un régime d'évaluation environnementale sous une forme ou une autre. L'application de ces régimes à un seul projet exige une bonne collaboration afin d'éviter les dédoublements, d'accroître la certitude et de réduire les coûts et les retards potentiels.

L'Agence favorise une approche uniforme aux évaluations environnementales partout au Canada et avec ses partenaires internationaux. L'Agence travaille avec ses partenaires provinciaux pour élaborer des procédures harmonisées lorsque cela est possible. Elle encourage également l'établissement de liens permanents avec les collectivités autochtones. L'émergence de procédures d'évaluation environnementale en vertu des ententes d'autonomie gouvernementale et de revendications territoriales joue un rôle croissant dans l'évolution des pratiques de développement durable au Canada.

Stratégie

L'Agence travaille en collaboration avec ses partenaires afin de définir des objectifs communs et de promouvoir des pratiques et procédures fiables d'évaluation environnementale. Afin d'atteindre ce résultat stratégique, l'Agence s'est concentrée sur les résultats intermédiaires suivants :

2.1 Clarifier et améliorer le processus d'évaluation environnementale de concert avec les autres secteurs de compétence et les autres partenaires fédéraux.

2.2 Renforcer les liens avec les partenaires et les intervenants.

Résultat intermédiaire

2.1 Clarifier et améliorer le processus d'évaluation environnementale de concert avec les autres secteurs de compétence et les autres partenaires fédéraux.

Une application efficace des procédures d'évaluation environnementale exige la participation et la collaboration des différents intervenants. En promouvant les réseaux intergouvernementaux et les partenariats, l'Agence joue un rôle important dans l'amélioration des procédures d'évaluation environnementale à tous les niveaux de responsabilité. Les Canadiens bénéficieront de cette gestion améliorée de l'environnement.

Des procédures d'évaluation environnementale claires et coordonnées entre les secteurs de compétence permettent de maximiser la prévisibilité, d'accroître l'efficience et de minimiser les conflits et contribuent à l'amélioration du régime d'évaluation. L'Agence a entrepris plusieurs activités à cette fin et a obtenu les résultats suivants.

RÉSULTATS 2001-2002

NOUS AVONS AMÉLIORÉ LA COLLABORATION ET LA COORDINATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE.

- Des discussions avec l'Ontario, Terre-Neuve et le Labrador sur la conclusion d'ententes environnementales se poursuivent. Les discussions avec la Colombie-Britannique sur la prorogation de l'entente de 1997 de collaboration en évaluation environnementale, qui a pris fin en avril 2002, se sont poursuivies pendant la période de référence. On a également entamé des discussions sur la conclusion d'ententes avec la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

- L'Agence a travaillé activement à l'élaboration d'une approche permettant d'effectuer des évaluations environnementales efficaces, efficientes et prévisibles et d'un processus réglementaire sur les options concernant les tracés possibles de gazoducs de gaz naturel dans le Nord. Une ébauche de plan décrivant un cadre de collaboration entre les différentes autorités et énonçant les exigences en matière d'audiences publiques pour le projet de la vallée Mackenzie était en cours de développement en 2001-2002. L'ébauche a été publiée pour une période de consultation publique de 90 jours en décembre 2001. Le Plan de coopération, qui sera terminé en 2002-2003, permettra d'éviter les dédoublements. Il assurera la clarté et la transparence du processus pour les promoteurs potentiels et le public.

ÉTUDE DE CAS

Les ententes d'harmonisation — Une étude approfondie du projet de piste d'atterrissage et de chemin d'accès de St. Theresa Point et de Wasagamack, Island Lake, Manitoba

Transports et Services gouvernementaux du Manitoba et Affaires indiennes et du Nord Canada ont proposé la construction d'un nouvel aéroport et d'un chemin d'accès pour les collectivités des Premières nations de St. Theresa Point et de Wasagamack. Ce projet visait à assurer un accès sécuritaire quatre saisons à une piste d'atterrissage qui dessert également les deux collectivités. Celles-ci sont accessibles par une route de glace pendant six à huit semaines chaque hiver et par voie aérienne pendant le reste de l'année. Il n'y a toutefois aucune route reliant les collectivités entre elles et les collectivités et la piste d'atterrissage. L'accès à la piste d'atterrissage et aux collectivités se fait par bateau pendant l'été et par les routes de glace pendant l'hiver.

Une étude approfondie a été effectuée en collaboration avec le gouvernement du Manitoba, conformément à l'*Entente Canada-Manitoba d'harmonisation de l'évaluation environnementale*. L'entente prévoit une évaluation coordonnée et coopérative des projets d'une façon conforme aux exigences fédérales et provinciales. Le gouvernement du Manitoba a déterminé que l'étude approfondie effectuée en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* satisfaisait également ses besoins en matière d'évaluation environnementale en vertu de la *Loi sur l'environnement du Manitoba*.

Les comités directeur et technique, formés de représentants des collectivités des Premières nations et des organismes et ministères fédéraux et provinciaux, avaient pour objectif d'assurer la réalisation de l'étude approfondie conformément aux lois fédérales et provinciales.

Une audience publique conjointe a été tenue afin de satisfaire aux besoins de consultation des gouvernements fédéral et provincial.

Pour de plus amples renseignements sur les ententes d'harmonisation, consultez le site Web suivant :
www.acee-ceaa.gc.ca/0009/0001/0003/0001/index_f.htm

RÉSULTATS 2001-2002

NOUS AVONS APPUYÉ LES NÉGOCIATEURS FÉDÉRAUX DANS LE TRAITEMENT DES QUESTIONS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVES AUX ENTENTES DE REVENDICATIONS TERRITORIALES AUTOCHTONES ET D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE.

- En avril 2001, le chapitre sur l'évaluation environnementale du document intitulé *Guidelines for Negotiators: Environmental Management in Self-Government Agreements and Comprehensive Land Claims* (Lignes directrices à l'intention des négociateurs : Gestion environnementale en matière d'ententes globales relatives aux revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale) a été terminé et approuvé par le Comité directeur fédéral de l'autonomie gouvernementale et des revendications globales. Ces lignes directrices assureront une plus grande uniformité entre les ententes et établiront les bases de l'harmonisation.

- L'Agence continue d'appuyer les négociateurs fédéraux dans leur examen des questions de gestion des évaluations environnementales dans le cadre des ententes globales relatives aux revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale. L'Agence a participé à 28 négociations territoriales au cours de la dernière année et en a assuré le suivi. La négociation de telles ententes peut être un processus très long.

- L'Agence a également travaillé avec Affaires indiennes et du Nord Canada à l'appui de l'élargissement de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* afin d'y inclure d'autres Premières nations.

RÉSULTATS 2001-2002

NOUS AVONS CHERCHÉ À CONCLURE DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES INTERNATIONALES.

- L'Agence continue à diriger la participation du Canada à l'élaboration d'une entente tripartite entre le Canada, le Mexique et les États-Unis sur les évaluations des répercussions transfrontalières sur l'environnement. La signature d'une telle entente simplifiera la pratique de l'évaluation environnementale en jetant les bases du travail de collaboration entre les secteurs de compétence lorsque les projets risquent d'avoir des effets transfrontaliers. Les pays ont examiné différentes approches en ce qui concerne la portée de l'entente.

- Au niveau international, l'Agence a fourni des conseils dans le cadre des discussions entre le Canada et la France en ce qui concerne l'élaboration d'une entente administrative sur la mise en œuvre de la *Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière des Nations Unies* (la Convention). Les possibilités d'exploitation gazière et pétrolière au large de Saint-Pierre-et-Miquelon ont incité le Canada et la France à élaborer une entente sur la gestion des champs d'hydrocarbures qui chevauchent la frontière. Conformément à la Convention, les obligations en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier feront partie intégrante de l'entente. On prévoit que cette entente administrative facilitera l'exécution des obligations en vertu de la Convention.

RÉSULTATS 2001-2002

NOUS AVONS FOURNI UN SOUTIEN ADMINISTRATIF ET DE GESTION À L'ADMINISTRATEUR FÉDÉRAL DE LA CONVENTION DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS.

Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ)

La *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (CBJNQ) est le premier traité global de revendication territoriale entre le Canada et un peuple autochtone. Signée en 1975, la Convention comporte des éléments d'autonomie gouvernementale et établit un lien solide entre les Cris, les Inuit et le gouvernement du Canada. Le président de l'Agence a été nommé par décret administrateur fédéral des régimes de protection environnementale et sociale définis dans les chapitres 22 et 23 de la CBJNQ.

- En 2001-2002, l'Agence a élaboré et mis en œuvre une approche coordonnée pour l'application du processus d'évaluation environnementale en vertu de la Loi et de la CBJNQ à un projet de collecte et de traitement des eaux et à deux projets de construction d'infrastructures maritimes. Ces évaluations exigeaient la coordination de plusieurs ministères fédéraux et organismes d'examen en vertu de la CBJNQ ainsi que des consultations publiques.

- Des accords sur la contribution Canada-Québec ont également été mis au point pour les deux comités consultatifs (Cri et Inuit) désignés dans les chapitres 22 et 23 de la CBJNQ.

Résultat intermédiaire

2.2 Renforcer les liens avec les partenaires et les intervenants.

La création et le maintien de relations solides de travail avec les partenaires et les intervenants sont au cœur de la réussite de l'Agence. L'Agence a recours à ses bureaux régionaux pour promouvoir ces liens. Comme ils sont plus proches des clients et des partenaires, les fonctionnaires régionaux maintiennent des réseaux solides et font la promotion de la collaboration et de la coordination entre les ministères fédéraux et les autres partenaires des évaluations environnementales au Canada. L'Agence se fie également à ses réseaux étendus pour établir des objectifs communs qui constituent le fondement de ses partenariats, faire avancer les évaluations environnementales et continuer à élargir les possibilités de participation du public au processus.

Les partenaires participant aux évaluations environnementales tirent parti des liens solides, d'une bonne communication et de la collaboration vers un objectif commun. L'Agence a entrepris plusieurs activités afin de renforcer ces liens et a obtenu les résultats suivants.

RÉSULTATS 2001-2002

NOUS AVONS FAIT LA PROMOTION DES BUREAUX RÉGIONAUX COMME CENTRES D'AIDE ET D'ORIENTATION.

- Chacun des six bureaux régionaux de l'Agence continue de présider un Comité régional d'évaluation environnementale. Ces comités, formés de représentants des ministères et organismes fédéraux et, dans la plupart des cas, des organismes provinciaux, servent de tribune pour partager l'information sur les questions d'évaluation environnementale régionales. Le Groupe de la liaison régionale et de l'orientation se sert de l'information recueillie dans le cadre de ces rencontres pour améliorer son matériel de formation et mieux répondre aux besoins des clients.

- Afin de promouvoir de bonnes pratiques d'évaluation environnementale, le bureau régional du Québec a présenté trois ateliers sur les besoins en évaluation environnementale de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* aux représentants des ministères et des organismes fédéraux.

RÉSULTATS 2001-2002

NOUS AVONS AMÉLIORÉ LA CONCEPTION ET L'ÉLABORATION DES SERVICES DE FORMATION ET D'ORIENTATION AFIN DE MIEUX SATISFAIRE LES BESOINS DES PARTENAIRES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE.

- L'Agence a donné 92 séances et ateliers de formation à environ 1 800 participants et a élaboré une nouvelle Stratégie d'orientation et de formation, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux.

- De nouveaux documents novateurs de formation et d'orientation ont été distribués, par exemple, la publication intitulée *Bonnes pratiques de détermination de la portée*.

- Les colloques du Programme de recherche et de développement de l'Agence ont été offerts en partenariat avec des représentants de l'industrie, d'organisations non gouvernementales en environnement, du gouvernement et des établissements d'enseignement afin de créer des liens de collaboration entre les établissements et les secteurs de compétence. L'amélioration de la diffusion de l'information et des meilleures pratiques au sein de la collectivité favorisera une meilleure compréhension, la transparence et une efficience accrue des évaluations environnementales.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 3 : APPLICATION UNIFORME ET PRÉVISIBLE DES CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LE PROCESSUS FÉDÉRAL DE PRISE DE DÉCISION

L'Agence s'est engagée à assurer aux Canadiens une application cohérente et prévisible des considérables environnementales dans le processus fédéral de prise de décision.

Contexte

L'Agence agit à titre de chef de file afin d'aider les ministères et les organismes fédéraux à respecter la Loi. Même si la Loi ne contient pas de dispositions exécutoires, une des priorités de l'Agence est de travailler avec les autres ministères afin de promouvoir son application uniforme et prévisible. L'Agence s'acquitte de cette responsabilité en élargissant la couverture de la Loi afin qu'un plus grand nombre d'activités ayant des répercussions environnementales potentielles et concernant le gouvernement fédéral soient évaluées. Elle favorise également le respect de la Loi en s'assurant que les responsables de son application ont la formation et les outils nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités. Une autre priorité de l'Agence est d'examiner les irrégularités au sein du processus d'évaluation environnementale.

Stratégie

Afin d'obtenir ce résultat stratégique, l'Agence s'est concentrée sur les objectifs intermédiaires suivants :

3.1 Améliorer la capacité de l'Agence à suivre, évaluer et promouvoir le respect de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

3.2 Combler les lacunes en matière d'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Résultat intermédiaire

3.1 Améliorer la capacité de l'Agence à suivre, évaluer et promouvoir le respect de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.*

Une interprétation uniforme et prévisible des responsabilités en vertu de la Loi est très importante. Afin de faciliter et d'améliorer le respect, l'Agence doit évaluer à quel point les autres ministères et organismes comprennent leurs responsabilités en vertu de la Loi. Cela permet à l'Agence de repérer les lacunes et les réussites et d'améliorer l'orientation qu'elle offre. L'Agence est également responsable d'offrir une formation et une orientation adaptées aux besoins particuliers des ministères et organismes.

En suivant et en évaluant le respect de la Loi, l'Agence s'assure que la Loi est appliquée de façon uniforme partout au Canada. Cela lui donne également la possibilité de repérer les problèmes au sein du régime fédéral d'évaluation environnementale qui doivent être examinés de plus près ou résolus. Les activités de l'Agence dans ce domaine lui ont permis d'obtenir les résultats suivants.

RÉSULTATS 2001-2002

NOUS AVONS SUIVI LE RESPECT, LA COHÉRENCE ET LA QUALITÉ GLOBALE DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES.

Programme d'assurance de la qualité

L'examen quinquennal a révélé que les Canadiens appuyaient fermement un respect plus rigoureux de la Loi. Pour atteindre cet objectif, le projet de loi C-19 vise à modifier la Loi afin de clarifier le rôle de l'Agence en matière de promotion et de suivi du respect de la Loi. En vertu des changements proposés, l'Agence aurait le pouvoir de demander de l'information aux autorités responsables. Grâce à ce pouvoir, l'Agence administrera un programme d'assurance de la qualité des évaluations effectuées par les ministères fédéraux et par d'autres entités assujetties à la Loi. Le programme comprendra un mécanisme continu de suivi du respect de la Loi et de la qualité des évaluations environnementales et pourrait inclure une orientation afin de promouvoir l'uniformité de l'application de la Loi.

- L'Agence a poursuivi l'élaboration des éléments du programme d'assurance de la qualité au cours de la dernière année. Les progrès sont satisfaisants, mais d'autres efforts seront requis à la fin de l'examen parlementaire du projet de loi C-19.

Résultat intermédiaire

3.2 Combler les lacunes en matière d'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.*

L'Agence continue à accroître l'uniformité et la prévisibilité du processus fédéral d'évaluation environnementale en améliorant le cadre de réglementation. Ce processus nécessite des consultations nationales poussées et la consultation des différents partenaires, afin d'assurer que les réformes de la réglementation et les modifications améliorent la portée et la diversité des activités devant faire l'objet d'évaluations.

Afin d'améliorer l'uniformité et la prévisibilité des évaluations environnementales, l'Agence doit examiner les irrégularités potentielles du processus d'évaluation environnementale. L'Agence tente donc de déceler toute irrégularité du régime d'évaluation environnementale et travaille avec ses partenaires afin de les résoudre. L'Agence a entrepris plusieurs activités qui ont donné les résultats suivants.

RÉSULTATS 2001-2002

NOUS POURSUIVONS L'ÉLABORATION DE RÉGIMES D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE VISANT NOTAMMENT LES AUTORITÉS AÉROPORTUAIRES ET LES OFFICES DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS.

Sociétés d'État

À l'heure actuelle, les sociétés d'État sont assujetties à la Loi au même titre que leurs contreparties du secteur privé : une évaluation environnementale est requise si un ministère ou un organisme fédéral joue un rôle dans la prise de décision concernant le projet en question. En raison de la nature unique des sociétés d'État et des entités similaires, il existe dans la Loi des dispositions permettant d'élaborer des règlements sur la création de régimes d'évaluation environnementale adaptés à leur situation. Après l'examen quinquennal de la Loi, le ministre, dans son rapport au Parlement, a proposé qu'on élabore des règlements adaptés à certaines sociétés d'État. Le projet de loi modifierait la Loi pour faciliter l'élaboration de règlements.

- On étudie à l'heure actuelle les différentes options stratégiques à long terme pour l'élaboration d'un régime d'évaluation environnementale adapté aux sociétés d'État.

- On a également commencé à définir des règlements en matière d'évaluation environnementale à l'intention des autorités aéroportuaires utilisant des terres domaniales amodiées en prévision de l'adoption des modifications à la Loi qui découleront du projet de loi C-19.

- En prévision de l'approbation par le gouverneur en conseil, les intervenants ont revu les modifications proposées à plusieurs règlements connexes à la Loi portant sur le pétrole et le gaz. Une fois approuvées, ces modifications exigeront qu'une grande diversité de projets autorisés par les Offices Canada-Terre-Neuve et Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers soient assujettis à la Loi, tout comme les projets similaires le sont dans le reste du pays.

- L'Agence a offert son opinion et son expertise durant les délibérations interministérielles sur l'élaboration d'options visant à conférer un pouvoir statutaire aux évaluations environnementales et au processus d'examen de la Société pour l'expansion des exportations. Des modifications à la *Loi sur l'expansion des exportations* ont été adoptées le 21 décembre 2001. Conformément à ces modifications, des évaluations environnementales des projets appuyés par la Société pour l'expansion des exportations sont exigées en vertu de la *Loi sur l'expansion des exportations.*

RÉSULTATS 2001-2002

NOUS AVONS AMORCÉ LES DISCUSSIONS SUR LES RÉGIMES D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES CONSEILS DE BANDE.

Modifications et terres des réserves

Durant l'examen quinquennal, les Autochtones et les autorités fédérales ont déterminé que les terres des réserves étaient insuffisamment couvertes par la Loi. Les lois actuelles exigent qu'une évaluation environnementale soit effectuée lorsqu'on décide d'affecter des fonds fédéraux à un projet, sauf lorsque ces projets se déroulent sur des réserves indiennes. En vertu des modifications proposées à la Loi, l'évaluation environnementale de tous les projets financés par le gouvernement fédéral sur les réserves sera effectuée lorsque les principaux détails des projets seront connus. Les modifications accroîtront également la souplesse et la portée des règlements.

Afin d'élaborer des règlements en matière d'évaluation environnementale que les conseils de bandes pourraient adopter et appliquer sur les réserves, l'Agence a entamé des discussions exploratoires avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse. L'expérience acquise par l'Agence avec les Mi'kmaq pour l'élaboration de règlements en matière d'évaluation environnementale pourra être transposée à d'autres régions du Canada et à des discussions avec d'autres peuples autochtones.

- La Confederacy of Mainland Mi'kmaq, l'Union des Indiens de la Nouvelle-Écosse et l'Assemblée des Premières nations travaillent avec l'Agence afin de définir ce qu'un règlement sur l'évaluation environnementale adopté par le conseil de bande devrait contenir ainsi que ses dispositions et ses limites. Des discussions exploratoires ont été tenues avec la Confederacy of Mainland Mi'kmaq en prévision de futures négociations sur l'élaboration du régime d'évaluation environnementale du conseil de bande en vertu des modifications proposées à la Loi. Des ressources financières ont été fournies afin de faciliter la participation des Autochtones à ces discussions. L'Agence a également accepté de tenir des discussions similaires avec l'Union des Indiens de la Nouvelle-Écosse en 2002-2003. La création de règlements sur l'évaluation environnementale du conseil de bande en vertu de la Loi permettra aux conseils de bande d'appliquer, avec l'entière autorité légale, des régimes d'évaluation environnementale adaptés culturellement et politiquement tout en respectant, au minimum, les normes établies par la Loi.

ANNEXES

ANNEXE 1
RAPPORTS CONSOLIDÉS

Gestion des ressources humaines

« Innovation et dynamisme, tels seront les attributs d'une fonction publique à l'image de la diversité canadienne », c'est ce qu'annonçait le gouvernement du Canada dans le discours du Trône de janvier 2001. Le gouvernement du Canada insistait sur l'importance d'avoir une fonction publique se distinguant par son excellence et ayant les compétences nécessaires pour s'adapter à une économie et une société axées sur le savoir et en constante évolution.

Conformément aux engagements du gouvernement en matière de ressources humaines, les pratiques et les efforts en matière de gestion des ressources humaines de l'Agence ont été axés sur la promotion de la diversité et des langues officielles et la création d'une organisation intelligente qui met en valeur les connaissances et l'innovation. L'Agence reconnaît qu'il est important d'avoir un effectif dévoué, motivé et compétent afin d'offrir les meilleurs services et résultats possibles à ses clients, à ses partenaires et, en bout de ligne, aux Canadiens.

Afin de mettre en œuvre son programme, l'Agence a créé un Comité de modernisation de la gestion des ressources humaines qui se concentre sur six thèmes clés : l'apprentissage, le partage de l'information, la reconnaissance, la gestion axée sur les résultats, l'amélioration de la technologie au travail et un milieu de travail sain. En 2001-2002, le Comité a fourni à l'Agence les outils internes, l'orientation et les politiques permettant d'assurer de bonnes pratiques en matière de ressources humaines et de traiter les questions de ressources humaines et de charge de travail.

L'Agence s'est engagée à gérer ses opérations conformément aux valeurs supérieures de la fonction publique. Par conséquent, l'Agence a élaboré une politique sur la divulgation interne d'informations sur les écarts de conduite en milieu de travail. Cette politique encourage les employés à divulguer tout comportement contraire aux valeurs de la fonction publique et à la saine gestion publique.

Si la plupart des résultats immédiats concernant les ressources humaines sont internes, les Canadiens bénéficieront directement d'une bonne gestion des ressources humaines grâce à l'atteinte des résultats stratégiques décrits dans le présent document.

Stratégie de développement durable

Il s'agit là du premier rapport d'état de la deuxième Stratégie de développement durable (SDD) de l'Agence, intitulée *L'évaluation environnementale : un outil crucial de développement durable*. La SDD de l'Agence fait la promotion de l'évaluation environnementale comme un outil crucial pour le développement durable et appuie les efforts internes de l'Agence visant à rendre plus écologiques ses opérations en soulignant 70 engagements regroupés sous trois activités principales pour la période 2001-2003 :

1. Élargir les connaissances;
2. Créer des partenariats efficaces;
3. Renforcer la capacité interne y compris le développement durable dans les opérations gouvernementales.

Au sein de ces trois activités, les résultats intermédiaires du cadre de planification stratégique de l'Agence sont définis comme des objectifs. Ceux-ci sont combinés à d'autres objectifs uniques pour créer le fondement de la SDD de l'Agence.

1. Élargir les connaissances

L'Agence a élargi ses connaissances en matière d'évaluation environnementale et de développement durable par :

- la gestion et la promotion de son Programme de recherche et de développement;
- l'élaboration des rapports d'examen préalable par catégorie;
- la sensibilisation des intéressés grâce au matériel de formation et d'orientation et au partage des expériences et des résultats.

2. Créer des partenariats efficaces

L'Agence a créé des partenariats avec d'autres niveaux de gouvernement, avec des groupes autochtones et avec une diversité d'intervenants afin de promouvoir une approche plus uniforme, globale et coordonnée aux évaluations environnementales. L'Agence promeut donc ainsi le développement durable.

Dans ce contexte, l'Agence a :

- revu la portée et la couverture de la Loi;
- entamé des discussions avec des groupes autochtones afin d'élaborer des règlements régissant les évaluations environnementales sur les réserves et a fait la promotion de

l'harmonisation des procédures d'évaluation environnementale des Autochtones et du gouvernement fédéral;

- continué à éclaircir et à améliorer les procédures avec les autres secteurs de compétence et avec les partenaires fédéraux en négociant des ententes bilatérales d'harmonisation des évaluations environnementales et de collaboration avec les provinces avec qui aucune entente de ce genre n'a été conclue;
- continué à promouvoir l'intégration précoce des considérations environnementales au processus fédéral de rédaction des politiques en mettant en œuvre la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes.*

3. Renforcer la capacité interne et promouvoir le développement durable dans les opérations gouvernementales

L'Agence sensibilise ses employés au développement durable en incorporant le concept à ses guides de formation et à ses documents d'orientation, en recrutant un personnel ayant des connaissances et en déployant des efforts pour promouvoir, au sein de l'Agence, des pratiques plus viables sur le plan de l'environnement.

Un cadre de gestion a été élaboré afin de suivre les progrès de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable (SDD). Ce cadre comporte un comité de développement durable et un système de suivi. Le Comité a reçu le mandat de mesurer le rendement de l'Agence en matière de mise en œuvre de la SDD et d'en faire rapport, tandis que le système a été élaboré afin de permettre aux membres du comité de documenter les activités à l'appui du respect des engagements découlant de la SDD. Des mises à jour sur les projets sont requises trois fois par année. De plus, l'Agence a récemment revu son plan de gestion environnementale qui donne une orientation sur l'écologisation de ses opérations internes.

Développement durable dans les opérations gouvernementales

L'Agence loue tous ses locaux. Par conséquent, ses plus grandes répercussions en ce qui concerne le développement durable dans les opérations gouvernementales concernent la gestion des déchets solides, l'achat écologique et la gestion de son parc de véhicules.

Gestion des déchets solides : Depuis 1999, l'Agence a mis en œuvre un programme « sans déchets » à son administration centrale afin de réduire les déchets, les recycler ou les écarter des sites d'enfouissement. Tous les bureaux régionaux ont également adopté des programmes de recyclage. L'Agence donne tout son matériel de bureau usagé,

comme les bibliothèques, les bureaux et les chaises à des organismes locaux de charité. De plus, les vieux ordinateurs sont envoyés au programme *Ordinateurs pour les écoles* du gouvernement fédéral. La stratégie de gestion des déchets de l'Agence est présentée aux nouveaux employés dans la trousse d'orientation.

Une vérification effectuée en mars 1999 a révélé que l'Agence recyclait ou réutilisait environ 70 % de ses déchets solides. Une vérification de suivi est prévue avant la fin du cycle courant de la SDD (2001-2003) afin d'assurer que l'Agence atteint ses objectifs en matière de gestion des déchets solides.

Achat écologique : Les achats sont régis par les normes gouvernementales en vigueur et par les meilleures pratiques en développement durable. Par exemple, les normes ISO 14001, Éco-Logo et Energy Star, TCO'95 et d'autres normes sont prises en compte pour toutes les décisions d'achat importantes. Voici quelques activités relatives aux achats écologiques de l'Agence :

- 100 % des contrats de l'Agence contiennent des dispositions sur les obligations de l'entrepreneur en matière de développement durable.
- On a déclaré des achats écologiques d'une valeur de 65 000 $ en 2001-2002, ce qui représente environ 16 % de tous les achats.

Gestion du parc de véhicules : L'Agence n'a qu'un seul véhicule qui est utilisé par le bureau régional de Vancouver. Le véhicule a parcouru environ 4 500 km et a consommé environ 400 litres d'essence en 2001-2002.

Défis en matière de développement durable

La capacité de l'Agence à mettre en œuvre sa SDD est fondée sur sa capacité à relever de nouveaux défis et à s'adapter aux nouvelles tendances. Durant la mise en œuvre de cette SDD, l'Agence a dû relever les défis suivants :

- Des changements à l'horaire de l'examen de la loi d'habilitation de l'Agence ont forcé l'Agence à retarder la mise en œuvre de plusieurs de ses engagements découlant de la SDD.
- Dans certains cas, le respect d'un engagement pris dans le cadre de la SDD exigeait la participation et la collaboration d'un ou de plusieurs organismes extérieurs qui étaient plus ou moins dévoués à la cause.

- On a demandé à l'Agence d'établir de meilleurs liens entre son programme et le développement durable. L'Agence prévoit donc élaborer un rapport plus détaillé sur la contribution des évaluations environnementales au développement durable. Quatre modules seront également préparés afin de donner une formation sur le développement durable et sur le système de gestion environnemental de l'Agence aux employés et aux clients extérieurs.
- La poursuite de l'écologisation des opérations internes de l'Agence est entravée par les conditions de ses baux et des conventions d'occupation de ses locaux et par l'évolution du processus d'achat du gouvernement et l'établissement de normes claires d'achat écologique.

Pour de plus amples renseignements sur la SDD de l'Agence, consultez le site suivant : http://www.acee-ceaa.gc.ca

Pour de plus amples informations sur le développement durable dans les opérations gouvernementales, consultez le site suivant : www.greeninggovernment.gc.ca/indexf.htm

Fonction de contrôleur moderne

La fonction de contrôleur moderne est une réforme de la gestion fédérale axée sur la gestion sensée des ressources et une prise de décision efficace. Elle aide les ministères et les organismes fédéraux à se concentrer sur ce qui importe aux Canadiens et à répondre à leurs préoccupations concernant l'utilisation de leurs impôts.

L'Agence s'est jointe à cette initiative gouvernementale à l'automne 2001. Depuis, l'Agence a entrepris de nombreux projets afin de faire avancer son programme de gestion moderne.

- Le bureau de gestion de projet a été créé en janvier 2002 pour aider l'Agence à mettre en œuvre, à gérer et à promouvoir les activités reliées à l'initiative sur la fonction de contrôleur moderne, tel que précisé dans le rapport intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*. Son principal objectif est de s'assurer que les fonctions de gestion moderne appuient la mission et le mandat de l'Agence et l'atteinte de ses résultats stratégiques.

Pour de plus amples renseignements sur *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, consultez le site suivant : http://www.tbs-sct.gc.ca/res_can/rc_f.html

Au printemps 2002, l'Agence a participé à une auto-évaluation de ses pratiques courantes de gestion afin de déceler les possibilités d'amélioration. Les résultats de cette évaluation seront incorporés dans un plan d'action décrivant ce que l'Agence compte faire pour améliorer ses pratiques de gestion. L'évaluation de la capacité et le plan d'action seront présentés sur le site Web de l'Agence à l'automne 2002.

Pour un aperçu de l'état de la fonction de contrôleur moderne au sein du gouvernement, consultez le site suivant :
http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/0207cf.html

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale s'est jointe à d'autres petites organisations pour mettre en œuvre différents projets de la fonction de contrôleur moderne, notamment pour cerner les meilleures pratiques et les initiatives adaptées à la réalité des petits organismes et susceptibles d'accroître leur capacité à offrir de meilleurs services et de meilleurs résultats aux Canadiens.

L'Agence s'est engagée à fournir aux Canadiens des évaluations environnementales de grande qualité qui contribuent à la prise de décision éclairée à l'appui du développement durable. L'initiative de la fonction de contrôleur moderne est un moyen pour l'Agence de s'assurer de respecter sa mission et de continuer à offrir aux Canadiens des services et des résultats de grande qualité, tels que décrits dans le présent rapport.

Pour de plus amples renseignements sur la fonction de contrôleur moderne, consultez le site Web suivant :
http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO_MFC/index_f.asp

Initiative Gouvernement en direct

Le gouvernement du Canada a affirmé qu'il voulait faire du Canada un des pays les plus branchés au monde. Durant l'exercice 2001-2002, l'Agence a évalué, avec l'aide de consultants, ses besoins en matière d'élaboration d'un plan stratégique à l'appui de ses obligations découlant de l'initiative Gouvernement en direct (GED). Les travaux se poursuivront en 2002-2003 et porteront sur les points suivants :

- évaluer les possibilités d'améliorer la prestation de services aux citoyens et aux clients;
- déterminer les contributions possibles de Gouvernement en direct à l'amélioration des évaluations environnementales ou à la prise de décision éclairée à l'appui du développement durable;
- définir et élaborer une stratégie globale, une approche et un plan de travail à l'appui des obligations de niveau II de GED et examiner les obligations de niveau III pour 2004.

ANNEXE 2
RENDEMENT FINANCIER

Aperçu du rendement financier

En tout, l'Agence a dépensé 12 564 807 $ durant l'exercice 2001-2002, terminant l'année avec un surplus de 10,8 % de ses fonds totaux (y compris les 900 000 $ d'aide financière aux participants qui n'ont pas été attribués au cours de l'exercice). Les dépenses de fonctionnement directes et les salaires pour les principales activités sont répartis comme suit.

	(en milliers de dollars)
• Bureaux régionaux – fournir de l'information, des conseils, des services de coordination et de liaison pour toutes les opérations de l'Agence;	1 930
• Appui à l'examen parlementaire de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*;	1 322
• Outils permettant de faire avancer la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et d'améliorer les procédures, y compris les énoncés de politique opérationnelle, les modèles de rapport d'examen préalable par catégorie, la formation des clients et le matériel pédagogique, le programme d'assurance de la qualité et la stratégie de règlement extrajudiciaire des différends;	989
• Initiatives stratégiques, y compris l'harmonisation fédérale-provinciale, les évaluations environnementales stratégiques, les initiatives de réglementation et les recherches en politiques;	790
• Appui à l'intégration des intérêts des Autochtones et à leur participation aux évaluations environnementales par l'élaboration de dispositions dans les ententes de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale, en plus du respect des obligations en vertu de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*;	529
• Coûts liés aux commissions d'examen, y compris le projet Georgia Strait Crossing, le Plan d'accumulation et de dérivation des eaux de la rivière Highwood, l'autoroute du ruisseau Red Hill et le développement du gazoduc dans le Nord;	485
• Programme de recherche et de développement;	393
• Gestion des activités relatives aux ressources humaines afin d'accroître la compétence des employés et de s'imposer comme une organisation intelligente;	311
• Appui aux autres ministères dans l'exécution d'études approfondies et dans la formulation de recommandations.	109

Même si l'Agence a obtenu le pouvoir de recouvrer les coûts des commissions d'examen auprès des promoteurs des projets en août 1998, elle n'a pas encore utilisé ce pouvoir puisque aucune commission d'examen admissible n'a été établie. L'Agence a généré des revenus de 197 610 $ de la vente de ses services de formation et de ses publications.

Sommaire financier

Cette section présente de l'information sur le rendement financier en différents formats. Les données financières figurant aux tableaux 5 à 10 sont présentées en colonnes et rangées distinctes. Celles-ci sont définies ci-après.

Dépenses prévues	Dépenses prévues au début de l'exercise 2001-2002
Autorisations totales	Comprend les dépenses prévues plus les rajustements visant à refléter les changements de priorité et les événements imprévus (Les autorisations totales sont le budget principal des dépenses plus les budgets des dépenses supplémentaires plus les autres autorisations ou ajustements)
Réel	Dépenses et recettes réelles durant l'exercice 2001-2002
Recettes disponibles	Recettes qui peuvent être utilisées par l'Agence pour couvrir les dépenses du programme; par exemple, recouvrement des coûts des commissions d'examen ou vente de publications et de séances de formation
Recettes non disponibles	Recettes perçues au nom du gouvernement qui ne peuvent être utilisées par l'Agence pour couvrir les dépenses du programme

Tableau 5 : Besoins financiers par autorisation

(en milliers de dollars)		2001-2002 Dépenses prévues	Autorisations totales	Réel
Crédit				
	Agence canadienne d'évaluation environnementale			
15	Dépenses du programme	10 363,0	12 684,7	**11 317,8**
(S)	Contribution aux régimes de prestations aux employés	1 197,0	1 247,0	**1 247,0**
	Total pour l'Agence	**11 560,0**	**13 931,7**	**12 564,8**

Nota : Les dépenses réelles étaient d'environ 1 004 800 $ supérieures aux dépenses prévues en raison d'une augmentation des coûts liés à l'examen prolongé du projet de loi C-19 ainsi que des répercussions des conventions collectives qui ont eu une incidence sur les salaires.

Tableau 6 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

(en milliers de dollars)	2001-2002 Dépenses prévues	Autorisations totales	Réel
Équivalents temps plein (ETP)	95	100	**100**
Exploitation	15 061,0	17 433,2	**12 762,4**
Dépenses brutes totales	15 061,0	17 433,2	**12 762,4**
Moins : Recettes disponibles	(3 501,0)	(3 501,0)	**(197,6)**
Dépenses nettes totales	11 560,0	13 392,2	**12 564,8**
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles	–	–	**(0,4)**
Coût des services fournis par d'autres ministères	1 569,0	1 585,6	**1 585,6**
Coût net du programme	**13 129,0**	**14 977,8**	**14 150,0**

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau 7 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

(en milliers de dollars)	Réel 1999-2000	Réel 2000-2001	2001-2002 Dépenses prévues	Autorisations totales	Réel
Agence canadienne d'évaluation environnementale	**11 415,6**	**11 387,4**	**11 560,0**	**13 392,2**	**12 564,8**

Tableau 8 : Recettes

Recettes disponibles

(en milliers de dollars)	Réel 1999-2000	Réel 2000-2001	2001-2002 Recettes prévues	2001-2002 Autorisations totales	Réel
Agence canadienne d'évaluation environnementale	344,0	209,8	3 501,0	3 501,0	197,6
Recettes totales disponibles	**344,0**	**209,8**	**3 501,0**	**3 501,0**	**197,6**
Recettes non disponibles					
Agence canadienne d'évaluation environnementale	14,9	0,2	–	–	0,4
Recettes non disponibles totales	**14,9**	**0,2**	**–**	**–**	**0,4**
Recettes totales	**358,9**	**210,0**	**3 501,0**	**3 501,0**	**198,0**

Nota : En août 1998, l'Agence a obtenu le pouvoir de recouvrer les coûts des nouvelles commissions d'évaluation auprès des promoteurs des projets. Les autorisations sont fondées sur les coûts historiques moyens des commissions. En 2001-2002, aucune nouvelle commission admissible n'a été établie, ce qui a créé un écart d'environ 3,3 millions de dollars entre les autorisations totales et les recettes réelles. Les recettes disponibles réelles pour 2001-2002 provenaient essentiellement de la vente des publications et des produits de formation.

Tableau 9 : Paiements législatifs

(en milliers de dollars)	Réel 1999-2000	Réel 2000-2001	2001-2002 Dépenses prévues	2001-2002 Autorisations totales	Réel
Agence canadienne d'évaluation environnementale	995,0	1 146,0	1 197,0	1 247,0	1 247,0
Paiements législatifs totaux	**995,0**	**1 146 0**	**1 197,0**	**1 247,0**	**1 247,0**

Nota : Le seul paiement législatif applicable à l'Agence est celui des régimes de prestations aux employés.

Tableau 10 : Paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Réel 1999-2000	Réel 2000-2001	2001-2002 Dépenses prévues	2001-2002 Autorisations totales	2001-2002 Réel
Contributions					
Contribution à la province de Québec – *Convention de la Baie James et du Nord québecois*	101,0	104,0	95,0	173,5	**173,5**
Contributions à l'appui de la recherche, du développement et à la promotion des évaluations environnementales	305,8	324,2	300,0	332,0	**332,0**
Contributions afin de faciliter la participation du public aux commissions d'examen	48,1	42,8	1 000,0	889,5	**23,4**
Contributions totales	**454,9**	**471,0**	**1 395,0**	**1 395,0**	**528,9**
Paiements de transfert totaux	**454,9**	**471,0**	**1 395,0**	**1 395,0**	**528,9**

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres. Les contributions à l'appui de la recherche et du développement en 2001-2002 portaient sur des projets visant à améliorer la pratique de l'évaluation environnementale. Le niveau de demande de financement des participants aux commissions d'examen dépend du nombre de commissions et de l'état de l'évaluation. En 2001-2002, seul le Projet de gazoduc GSX a exigé l'octroi d'une aide financière.

ANNEXE 3
AUTRES RENSEIGNEMENTS

Structure de l'Agence

L'Agence remplit son mandat par l'intermédiaire d'un seul programme et d'un seul secteur d'activité, l'évaluation environnementale. La structure hiérarchique relevant du ministre de l'Environnement est présentée à la figure ci-après.

Figure 1 : Reddition de comptes

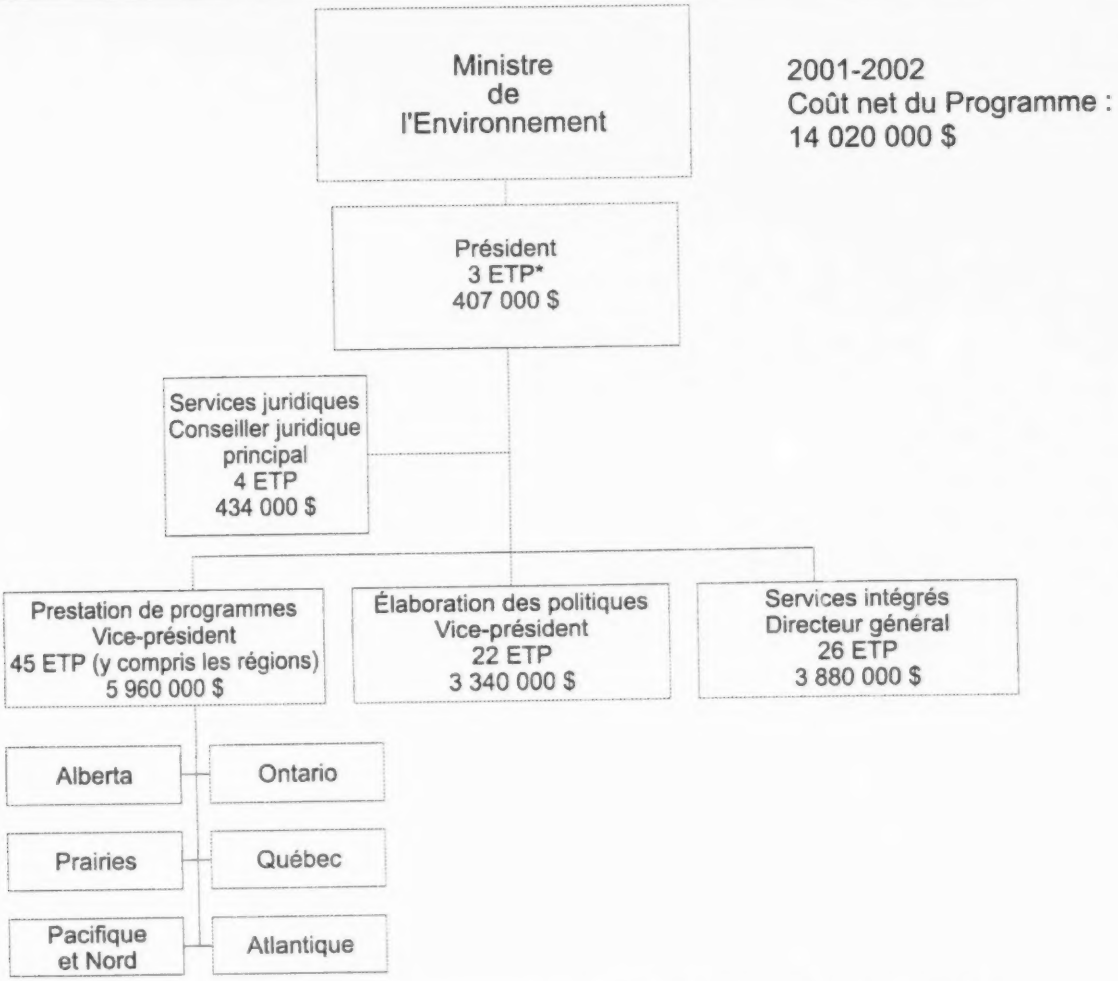

* Les équivalents temps plein (ETP) sont une mesure de l'utilisation des ressources humaines fondée sur les niveaux moyens d'emploi.

Principales lois fédérales et ententes gérées

La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* est entièrement administrée par l'Agence. Le ministre est responsable devant le Parlement des règlements connexes suivants.

Tableau 11 : Principales lois féderales et ententes gérées

Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées	DORS/94-636 (7 octobre 1994)
Règlement sur la liste d'étude approfondie	DORS/94-638 (7 octobre 1994)
Règlement sur la liste d'inclusion	DORS/94-637 (7 octobre 1994)
Règlement sur la liste d'exclusion	DORS/94-639 (7 octobre 1994)
Règlement déterminant les autorités fédérales	DORS/96-280 (28 mai 1996)
Règlement sur le processus d'évaluation environnementale des projets à réaliser à l'extérieur du Canada	DORS/96-491 (7 novembre 1996)
Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale	DORS/97-181 (8 avril 1997)
Arrêté sur les prix applicables aux services relatifs aux commissions d'évaluation environnementale	DORS/98-443 (26 août 1998)
Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations portuaires canadiennes	DORS/99-318 (28 juillet 1999)

Afin d'améliorer la coordination et la coopération dans le processus d'évaluation environnementale, l'Agence a également signé des ententes bilatérales avec quatre gouvernements provinciaux, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. L'Agence tentera de conclure des ententes similaires en 2002-2003 avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve – Labrador.

Initiatives de réglementation

Le tableau suivant décrit les principales initiatives de réglementation de l'Agence en 2001-2002.

Tableau 12 : Initiatives législatives et réglementaires

Initiative législative ou réglementaire	Objectifs	Critères de mesure du rendement	Réalisations 2001-2002
Règlement concernant les opérations privées se déroulant sur les terres domaniales	Établir un processus d'évaluation environnementale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* permettant de saisir toutes les activités pertinentes sur les terres domaniales louées, y compris les activités des autorités aéroportuaires et autres entités similaires en exercice sur des terres louées par le fédéral.	Exécution d'études comme fondement pour le développement de règlements sur les évaluations environnementales des aéroports. Élaboration d'un règlement sur les évaluations environnementales fédérales englobant tous les projets exécutés ou autorisés par les autorités aéroportuaires et d'autres entités similaires en exercice sur des terres louées par le fédéral.	Consultations avec les autorités aéroportuaires sur les conditions d'une étude sur les politiques, les pratiques et les procédures d'évaluation environnementale des autorités aéroportuaires.

Tableau 12 (suite)

Initiative législative ou réglementaire	Objectifs	Critères de mesure du rendement	Réalisations 2001-2002
Autorisations de projets d'exploration pétrolière et gazière	Modifier les règlements pour s'assurer que les autorisations pertinentes des projets de l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers (OCTNHE) et de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE) déclenchent l'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Établir un régime d'évaluation environnementale uniforme pour les activités pétrolières et gazières dans toutes les régions extracôtières frontalières du Canada.	Études et consultations sur les modifications prévues aux règlements portant sur les autorisations des projets pertinents de l'OCTNHE et de l'OCNEHE. Approbation des modifications aux règlements visant les autorisations de projets pertinents de l'OCTNHE et de l'OCNEHE.	Consultations des intervenants précédant l'élaboration des modifications aux règlements.

Tableau 12 (suite)

Initiative législative ou réglementaire	Objectifs	Critères de mesure du rendement	Réalisations 2001-2002
Modifications du *Règlement sur la liste d'exclusion*	Concentrer l'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* sur les projets ayant un potentiel réel de causer des effets environnementaux néfastes graves. Utiliser de façon plus efficiente et efficace les ressources en évaluation environnementale.	Réduction du nombre total d'évaluations environnementales effectuées par les autorités fédérales responsables, particulièrement au niveau des examens préalables. Publication d'une version modifiée du *Règlement sur la liste d'exclusion* en 2003. Réduction du nombre d'évaluations courantes. Évaluations de meilleure qualité signalées par les autorités responsables.	Après avoir obtenu l'avis des ministères et des organismes et après une série de discussions interministérielles, une première ébauche de la liste a été présentée aux ministères en janvier 2002 et au Comité consultatif de la réglementation en mars 2002 Les travaux sur cette initiative se poursuivront en 2002-2003. Les résultats seront signalés dans le prochain rapport de rendement ministériel.

Sommaire statistique des évaluations environnementales

Conformément au paragraphe 71(2) de la Loi, le tableau suivant présente un sommaire statistique de toutes les évaluations environnementales entreprises. Au total, 6 779 évaluations environnementales ont été entreprises comparativement à 6 147 évaluations en 2000-2001.

Tableau 13 : Sommaire statistique des évaluations environnementales pour 2001-2002

	Examens préalables			Études approfondies	Commissions d'examen
Ministère/organisme	Total	Terminés	En cours		
Affaires extérieures et Commerce international	25	25	0	0	0
Affaires indiennes et du Nord Canada	653	517	136	0	0
Agence canadienne de développement international	385	384	1	0	0
Agence canadienne d'inspection des aliments	5	5	0	0	0
Agence de développement économique du Canada	304	250	54	0	0
Agence de promotion économique du Canada atlantique	283	283	0	0	0
Agence des douanes et du revenu du Canada	1	0	1	0	0
Agence Parcs Canada	1 266	1 128	138	0	0
Agriculture et Agroalimentaire Canada	141	134	7	0	0
Bureau du Canada pour le millénaire	13	13	0	0	0
Commission canadienne de sûreté nucléaire	7	0	7	0	0
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	6	6	0	0	0
Conseil national de recherches du Canada	6	6	0	0	0
Défense nationale	163	74	89	0	0
Développement des ressources humaines Canada	117	116	1	0	0
Diversification de l'économie de l'Ouest	524	305	219	0	0
Environnement Canada	585	504	81	0	0
Gendarmerie royale du Canada	32	23	9	0	0
Industrie Canada	331	331	0	0	0
Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers	0	0	0	1	0
Office des transports du Canada	7	7	0	0	0
Office national de l'énergie	61	41	20	1	1
Patrimoine canadien	2	2	0	0	0
Pêches et Océans Canada	1 349	1 243	106	7	0
Pétrole et gaz des Indiens du Canada	255	250	5	0	0
Ressources naturelles Canada	27	15	12	0	0
Santé Canada	3	1	2	0	0
Service correctionnel du Canada	17	17	0	0	0
Transports Canada	120	100	20	0	0
Travaux publics et services gouvernementaux Canada	80	63	17	1	0
Total partiel	**6 768**	**5 843**	**925**	**10**	**1**
Total entrepris en 2001-2002					**6 779**

Prix reçus par le personnel de l'Agence

Prix d'excellence 2002 de la fonction publique du Canada

L'Agence a créé l'équipe d'examen quinquennal en 1998 afin d'aider le ministre de l'Environnement à faire l'examen législatif obligatoire de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, cinq ans après son entrée en vigueur en 1995. Un comité directeur formé de cadres supérieurs de l'Agence a également été créé afin de superviser le travail de l'équipe.

L'équipe a joué le rôle de chef de file pour l'élaboration de l'ébauche du rapport du ministre au Parlement et des modifications proposées à la Loi, en se fondant sur les recommandations découlant de l'examen. L'équipe a travaillé avec les cadres supérieurs de l'Agence afin d'obtenir l'approbation, par le Cabinet, des modifications proposées ainsi que les fonds nécessaires à leur mise en œuvre.

Le travail d'équipe et la collaboration exceptionnels de l'équipe d'examen quinquennal ont permis de compléter cet examen exhaustif dans des délais très serrés. Ces efforts ont valu aux membres de l'équipe le Prix d'excellence 2002 de la fonction publique du Canada. L'équipe d'examen continue de coordonner les préparations en vue de l'entrée en vigueur des modifications proposées.

Gracieuseté de Photo Communication Inc.

L'ÉQUIPE D'EXAMEN QUINQUENNAL

Rangée du haut, de gauche à droite : L'Honorable Lucienne Robillard, Sid Gershberg, Heather Humphries, Bruce Boles, James Mack, Alissa Malkin, Tina Guthrie, Suzanne Latour, Ray Lamoureux, David Barnes, Bob Connelly.

Rangée du bas, de gauche à droite : Jim Clarke, Ghislaine Kerry, Christine Gaudreau, Keith MacLeod, Marie-Claude Goulet, Gordon Harris, Natalie Langlois.

Pour de plus amples informations

Directeur des communications

Agence canadienne d'évaluation environnementale
200, boulevard Sacré-Coeur
Gatineau (Québec)
K1A 0H3
Téléphone : (819) 997-2727
Télécopieur : (819) 953-2891

Site Web de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

www.acee-ceaa.gc.ca

Site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor

www.tbs-sct.gc.ca